

**DU FAIT DIVERS À L'ATTENTAT-SUICIDE :
LE MEURTRE SUICIDAIRE
UNE SÉQUENCE PRÉ-CONSTRuite
DANS NOTRE PSYCHISME**

essai théorique

Robert Cappadoro

L'AUTEUR

Robert CAPPADORO

Né en 1946

Diplôme de l'IDHEC (Institut des Hautes Études Cinématographiques).

Réalisateur de films de court métrage dont « Sibylle » (1979) nomination au César du meilleur court métrage – prix du court métrage au Festival du film fantastique de Paris – prix du court métrage au Festival de Prades.

Réalisateur de télévision durant vingt ans : nombreux reportages et documentaires induisant une mise en contact avec la réalité humaine et sociale déterminante pour l'écriture de ce texte.

Thérapie (cure analytique) suivie d'une documentation et réflexion personnelle.

L'attentat-suicide est devenu une hantise majeure de notre époque. La culture analytique de l'auteur forgée à la suite d'une thérapie débouchant sur une documentation et une réflexion personnelle l'a conduit à pratiquer un démontage de ce phénomène mettant en lumière ses racines inconscientes. C'est ce démontage qui est proposé ici dans un but informatif et préventif.

DU FAIT DIVERS À L'ATTENTAT-SUICIDE : LE MEURTRE SUICIDAIRE UNE SÉQUENCE PRÉ-CONSTRUITE DANS NOTRE PSYCHISME

INTRODUCTION

En constatant le nombre considérable d'attentats-suicides commis quasi quotidiennement à notre époque, bien des observateurs ont le sentiment d'assister à un phénomène radicalement nouveau. Il en va ainsi car ces actions bénéficient d'une énorme couverture médiatique, mais si l'on ramène l'attentat-suicide à sa plus simple expression, c'est à dire à un acte par lequel **un sujet tue et se tue**, on s'aperçoit alors qu'on pouvait en trouver, depuis longtemps déjà, de fort nombreux exemples dans les journaux, à la rubrique des « faits divers ».

Ce texte a pour projet de présenter une théorie de ce qui sera désigné ici par le terme de « **meurtre suicidaire** » (celui qui le commet étant appelé « **meurtrier suicidaire** »), théorie **englobant aussi bien les crimes des « faits divers » que les attentats-suicides**.

Dans le meurtre suicidaire, le meurtre et le suicide qui le constituent ne sont pas des actes indépendants l'un de l'autre. Ce ne sont pas deux actes séparés : à eux deux, ils forment un tout. Et ce tout est la réalisation d'une séquence **pré-construite** dans le psychisme humain, antérieure à son exécution.

Cette séquence peut se décrire succinctement ainsi : habité par un désir vital pour lui mais condamné par la réalité et dont il doit faire son deuil (désir personnel comme le désir amoureux par exemple, mais aussi désir « communautaire » comme celui de dignité ou d'indépendance nationale), un sujet se retrouve pris dans une « injonction paradoxale », constituée par deux ordres contradictoires : il est divisé entre une part de lui-même attachée à ce désir et une autre qui souhaite s'en délivrer. Il va commettre un meurtre suicidaire, car c'est le seul moyen dont il dispose pour satisfaire ces deux parts à la fois : la part qui souhaite se délivrer du désir – ce qu'il réalisera en « tuant » celui-ci à travers une « victime substitutive » dans l'ordre symbolique et réel confondus – puis la part qui est attachée à ce désir en se suicidant pour le « suivre dans la mort ».

Certains éléments de cette séquence sont toujours inconscients. D'autres sont parfois conscients, parfois ne le sont pas. Le déroulement de cette séquence et ses différentes variantes sont détaillés au cours de ce texte.

SOMMAIRE

Chapitre 1	FAITS DIVERS
Chapitre 2	1^{er} TEMPS DE LA SÉQUENCE : DÉSIR BARRÉ Désir barré des « kamikazes » japonais Désir barré des « kamikazes » modernes Désir mal mort Injonction paradoxale Critique du désir
Chapitre 3	2^{ÈME} TEMPS DE LA SÉQUENCE : MEURTRE DU MAL MORT Désir conscient Désir inconscient Pensée magique Choix de la victime substitutive Victime ennemie Victime proche Tristan assassin d'Yseult
Chapitre 4	3^{ème} TEMPS DE LA SÉQUENCE : SUICIDE Suicide programmé Suicide non programmé
Chapitre 5	POURQUOI ET COMMENT ? Double inversion Pulsion de mort
Chapitre 6	DÉSIRS ONTOLOGIQUES Désir de toute-puissance Désir de bonheur Désir d'immortalité
Chapitre 7	L'ATTENTAT-SUICIDE SOLUTION MIRACLE À LA PROBLÉMATIQUE DU MAL MORT
Chapitre 8	PISTE
	ARCHIVES DE PRESSE
	BIBLIOGRAPHIE

Chapitre 1 FAITS DIVERS

- « À Bagdad, ayant échoué, un étudiant tire sur l'examineur et se suicide »
- « Dans un accès de folie un jeune Japonais tue 27 personnes et se donne la mort » !
- « Poussé par la misère il tue sa femme et se donne la mort »
- « Un vieillard de 73 ans tue ses neveux et se suicide à coups de fusil »
- « Un cultivateur tue son fils à coups de revolver, incendie sa ferme, puis se suicide ».

Voilà quelques titres d'articles, parmi tous ceux relatant des meurtres suicidaires qui ont été relevés dans deux journaux français : « L'Intransigeant » et « Le Courrier du centre », durant l'année 1938, entre le 22 avril et le 24 septembre ⁽¹⁾ Durant cette période, c'est-à-dire en cinq mois seulement, on n'en dénombre pas moins de 75. Le dépouillement de ces articles a donné lieu à l'établissement des tableaux statistiques présentés ci-après :

Tableau A	
Meurtres suicidaires par catégories d'origine	
Meurtres suicidaires d'origine passionnelle	
Séparation	12
Jalousie	8
Disputes	4
Déception amoureuse	3
Total	27
Meurtres suicidaires d'origine sociale	
Conflit d'intérêt	5
Misère	2
Chômage	1
Conflit de voisinage	1
Échec dans les études	1
Total	10
Meurtres suicidaires dus à l'alcoolisme	
Total	5
Cas d'origine incertaine	
Origine non indiquée	23
Neurasthénie supposée	5
Crise de folie supposée	3
Total	31
Meurtres suicidaires liés à une mort	
Sujet condamné par une maladie mortelle	1
Deuil d'un proche	1
Total	2
Total général	75

(1) Dans le cadre du travail de documentation effectué durant l'écriture du roman « Parole de foudre » (Auteur : Robert Cappadoro - 2006) auquel ce texte est rattaché.

Tableau B	
Meurtres suicidaires par nature des victimes	
Victimes non-proches	
Locataire tue propriétaire	2
Voisin tue voisins	1
Étudiant tue professeur	1
Jeune homme tue passants	1
Total	5
Victimes proches	
Mari tue femme	21
Femme tue mari	2
Amant tue maîtresse	20
Maîtresse tue amant	2
Mari tue femme et enfant(s)	8
Mari tue femme et mère	1
Mère tue enfant(s)	4
Père tue enfant(s)	4
Enfant tue parent(s)	3
Frère tue frère/sœur	2
Oncle tue neveux	1
Grand-mère tue petit-fils	1
Ami tue ami	1
Total	70
Total général	75

Tableau C			
Meurtres suicidaires commis par un homme		Meurtres suicidaires commis par une femme	
Meurtrier tue épouse ou maîtresse		Meurtrière tue mari ou amant	
Mari tue épouse	21	Épouse tue mari	2
Amant tue maîtresse	20	Maîtresse tue amant	2
Meurtrier tue épouse ou maîtresse et enfant(s)		Épouse tue mari ou amant et enfant(s)	
Mari tue épouse et enfants	8	Aucun cas	
Meurtrier tue enfant(s)		Meurtrière tue enfant(s)	
Père tue enfant(s)	4	Mère tue enfant(s)	4
		Grand-mère tue petit-fils	1
Meurtrier tue parent(s)		Meurtrière tue parent(s)	
Fils tue parents	1	Aucun cas	
Fils tue père	2		
Meurtrier tue autres membre(s) de la famille		Meurtrière tue autres membre(s) de la famille	
Frère tue frère	1	Aucun cas	
Frère tue sœur	1		
Oncle tue neveux	1		
Mari tue belle-mère	1		

Meurtrier tue proche hors famille		Meurtrière tue proche hors famille	
Ami tue ami	1	Aucun cas	
Meurtrier tue personne en conflit		Meurtrière tue personne en conflit	
Voisin tue voisins	1	Aucun cas	
Locataire tue propriétaire	2		
Étudiant tue professeur	1		
Meurtrier tue personnes sans rapport		Meurtrière tue personnes sans rapport	
Homme tue passants	1	Aucun cas	
Total meurtres suicidaires commis par un homme	66	Total meurtres suicidaires commis par une femme	9
		Total général	75

Tableau D	
Meurtres suicidaire commis par homme sur femme(s)	
Mari tue épouse	21
Amant tue maîtresse	20
Mari tue épouse et enfants	8
Frère tue sœur	1
Mari tue belle-mère	1
Voisin tue voisins	1
Locataire tue sa propriétaire	2
Total	54
Total des MS commis par un homme	66
Total général	75

Est-il possible de tirer un enseignement d'un échantillonnage effectué il y a soixante-huit ans et limité à trois mois seulement ? Oui, car une consultation aléatoire des archives de presse entre cette époque et nos jours témoigne de la perpétuation des données fournies par ces tableaux, tout du moins d'un point de vue qualitatif. Cela est si vrai qu'il ne faut guère s'étonner de voir le hasard venir en apporter confirmation : le jour même où ces lignes sont rédigées, le 22 décembre 2005, un article paru dans le quotidien « Libération » rend compte d'un drame qui est l'exacte réplique d'un fait divers ayant eu lieu le 30 août 1938 (voir articles) et faisant partie de ceux dont les tableaux ci-dessus ont été tirés. Dans les deux cas, il y a soixante ans comme aujourd'hui, un homme a assassiné plusieurs personnes appartenant à son entourage, puis s'est suicidé, et, dans les deux cas, cet homme était atteint d'une maladie mortelle. Certes, une quantification précise des statistiques concernant le meurtre suicidaire n'a pas été établie sur la totalité de cette période, mais, en tout état de cause, les données recueillies seront suffisantes pour la suite de cette analyse.

Les tableaux ci-dessus mettent en évidence un certain nombre de traits récurrents dans le profil et le comportement des meurtriers suicidaires, lesquels débouchent sur autant de questions :

– Pourquoi les meurtres suicidaires sont-ils le plus souvent commis **sur des personnes proches** du meurtrier ?

– Pourquoi sont-ils le plus souvent commis **par des hommes** ?

– Pourquoi sont-ils le plus souvent commis par des hommes **sur des femmes** ?

Dans le présent texte, dont le projet est d'analyser en profondeur le phénomène du meurtre suicidaire, ces questions ne sauraient être éludées, mais, pour que la pertinence des réponses qui peuvent leur être apportées apparaisse avec clarté, il convient que le sens de ce phénomène ait été préalablement dégagé. En effet, le point de vue soutenu ici est que le meurtre suicidaire résulte du déclenchement d'un mécanisme psychique « pré-construit » dans notre psychisme, préexistant aux conditions particulières de son application, mécanisme qui doit donc être démonté avant d'examiner par quel sujet et dans quelles conditions il est mis en œuvre.

L'année 1938, durant laquelle les cas ci-dessus ont été relevés, constitue un point de départ adéquat pour une réflexion englobant les attentats-suicides actuels, car elle introduit à la seconde guerre mondiale. C'est en effet durant ce conflit que l'attentat-suicide a fait son apparition, sous une forme militaro-religieuse, en l'occurrence celle de raids aériens effectués sur des navires américains par des pilotes japonais appelés « kamikazes », terme d'origine religieuse signifiant « vent divin », en référence à l'aide apportée au Japon par un dieu pour gagner une bataille. Puis ce terme s'est généralisé, car il a été appliqué à tous les auteurs de meurtres suicidaires « stratégiques » (militaires, politiques ou religieux) qui ont fait leur apparition par la suite, y compris, bien entendu, les attentats-suicides d'inspiration islamiste frappant actuellement le monde occidental (il convient néanmoins de rappeler ici qu'un très grand nombre des attentats-suicides commis jusqu'à présent l'ont été par une communauté non islamiste : les séparatistes tamouls sri-lankais, qui sont hindouistes.)

Si radicalement différents que puissent paraître le crime passionnel d'un amant parisien, la mission-suicide d'un pilote japonais ou le « sacrifice » d'un « martyr » palestinien, la position défendue ici est que les meurtres suicidaires ne sont pas des actes hétérogènes, étrangers les uns aux autres, mais qu'ils obéissent toujours, au cœur d'une masse de motivations et d'objectifs très différents, **à une même stratégie inconsciente**. C'est en tenant compte de cette identité qu'il a été proposé d'appliquer à tout meurtre accompagné d'un suicide le terme générique de meurtre suicidaire, que cet acte soit commis dans le cadre d'un « fait divers » ou qu'il s'agisse d'un attentat-suicide.

Chapitre 2

1^{er} TEMPS DE LA SÉQUENCE : DÉSIR BARRÉ

Désir barré des « kamikazes » japonais
Désir barré des « kamikazes » modernes
Désir mal mort
Injonction paradoxale
Critique du désir

Certes, si l'on ne dépasse pas l'idée préconçue du meurtre suicidaire véhiculée par la vision « populaire » du « fait divers », on peut penser que le meurtre suicidaire est accompli sans aucun projet, ni conscient ni inconscient, que les choses commencent par un acte, le meurtre, commis par un sujet dans l'émotion d'un instant, sous l'action d'un sentiment violent - jalousie, déception amoureuse, désespoir d'être abandonné, etc. - provoquant un accès de fureur dirigée contre la personne qui en est l'origine et poussant le sujet à la frapper mortellement pour se venger, suite à quoi, accablé par la culpabilité, le sujet se punit, se « fait justice » - comme disaient les journaux autrefois - ou encore, saisi par le désespoir, se détruit pour éviter une existence désormais privée de son objet d'amour.

Il en va souvent ainsi, mais ce n'est pas toujours le cas : dans le meurtre suicidaire, la préméditation n'est pas rare et, pour accomplir son plan, le meurtrier suicidaire fait même parfois preuve d'un détachement qui peut sembler glacé voire monstrueux. De toute façon, que sa conduite soit compulsive ou calculée, cela n'est pas contradictoire avec la présence en lui d'une stratégie inconsciente, consistant dans l'activation de la séquence pré-construite évoquée plus haut, laquelle sera mise en action par des facteurs déclenchants et au service de buts qui peuvent être extrêmement variés, bien que sa structure, elle, soit invariable.

Voilà qui ne revient pas à dire que ce phénomène est indépendant des circonstances et du contexte dans lequel est situé le sujet. Il est tout à fait évident que des meurtres suicidaires ne se sont pas produits de manière massive et répétitive partout et à toutes les époques : il s'agit d'un phénomène dont les manifestations se sont avérées plus fréquentes au sein de la société industrielle moderne, avec les problèmes de conditions de vie difficile, d'exploitation, de violence, de conflits et de frustrations qu'elle a entraînés lors de sa mise en place, jusqu'à ce que s'y produisent, récemment, une relative amélioration des conditions de vie et un certain apaisement des conflits sociaux. 75 cas en 5 mois dans un pays d'Europe, en 1938 : voilà assurément un chiffre significatif d'un lieu et d'une époque, mais on peut noter que des cas de meurtres suicidaires ont été relevés même en période de guerre, où les non-belligérants devraient être en principe plus motivés à survivre qu'à s'entretuer et s'autodétruire (voir articles de 1940 et 43).

Sans négliger ces considérations, ce qui est avancé ici, c'est que, lorsqu'un meurtre suicidaire se produit, quelque chose se **re-produit**.

En les « actualisant » au cours d'une conduite qui a ses caractéristiques propres, spécifiques, uniques et irréductibles, **le meurtrier suicidaire mobilise en lui dans un ordre récurrent des éléments psychiques fondamentaux**. C'est pourquoi le terme de « **séquence pré-construite dans notre psychisme** » est employé ici.

Ce qui est mis en jeu, ce sont des **composants élémentaires** du psychisme humain : **désir – deuil – haine inconsciente – injonction paradoxale – conflit intérieur – pensée magique – passage à l'acte**, autant d'éléments faisant partie de la « dotation psychique de base » de tout être humain. C'est ainsi que l'on peut retrouver, chez des meurtriers suicidaires très dissemblables, à des époques, dans des sociétés, des situations sociales et des lieux différents, cette même séquence, à laquelle ces composants élémentaires servent de **carburant**. Et cette séquence peut être elle-même considérée comme le **moteur** du sujet. Elle ne découle pas du point d'où il vient et ne préjuge pas du but vers lequel il tend, mais elle est nécessaire pour lui fournir une énergie convertie en action. Et le meurtre suicidaire est un processus qui en consomme énormément.

Le déclenchement de cette séquence prend son point de départ dans la présence, au cœur du sujet, **d'un désir « barré »**, devenu impossible, **irréalisable**, mais, **en même temps**, resté à ses yeux essentiel, primordial, **vital**.

Ainsi, lorsqu'on examine les « faits divers » de 1938 qui ont été relevés (voir articles), on s'aperçoit que, pour Louis Rouzeau, meurtrier suicidaire de son fils au chômage, ou pour André Papin, meurtrier suicidaire de sa femme, enfermée avec lui dans la même misère, ou pour Félicie Soyer, meurtrière suicidaire de son fils et de son neveu qu'elle ne pouvait élever, le désir barré, à la fois irréalisable et vital, c'était le désir d'une vie décente et digne...

Pour l'étudiant de Bagdad, meurtrier suicidaire de l'examineur qui l'avait « recalé », c'était le désir d'une réussite sociale...

Pour Mohamed Ben Lakdar Dries, meurtrier suicidaire de sa femme, dont il était jaloux, c'était le désir de la fidélité...

Pour Gaston Olive, meurtrier suicidaire de Simone Michelot, qui l'avait quitté, c'était le désir de l'amour même...

Et pour Ernest Levelut, meurtrier suicidaire de sa femme et de son fils parce qu'il était malade et condamné à mort, ce n'était autre que le désir de vivre (désir que l'on retrouve, soixante-huit ans plus tard, chez Gérard Thiais, atteint lui aussi d'une maladie mortelle, meurtrier suicidaire de sa femme et d'un couple de voisins)...

Tous ces gens avaient au cœur un désir qu'ils en étaient venus à considérer comme à jamais « barré », mais auquel ils ne pouvaient renoncer, contradiction interne issue de causes intimes, propres à chacun d'eux, mais qui les a tous conduits au même acte. C'est ce paradoxe qui confère au désir une puissance explosive. Un désir simultanément irréalisable et vital peut conduire un être à un comportement extrême par la charge de contradiction, à la fois paralysante et détonante, qu'il recèle.

Désir barré des « kamikazes » japonais

Un désir barré peut, à lui seul, suffire à déclencher le processus du meurtre suicidaire, mais, parfois – la plupart du temps même – il n'est pas le seul facteur à l'origine de

l'acte. En ce cas, il est encore présent et agit toujours sur le sujet, mais il le fait alors au-dessous d'autres motivations, très puissantes elles aussi (économiques – militaires – politiques – idéologiques – religieuses – etc.) qui constituent un second « moteur » pour le sujet et même, fréquemment, son « moteur principal ».

C'est le cas, précisément, pour la première forme de meurtre suicidaire qui ait été mise au service d'une cause collective : les « missions-suicides » des « kamikazes » japonais.

Il faut noter, tout d'abord, que l'idée de considérer ces hommes comme des meurtriers suicidaires, au même titre que Louis Rouzeau, Mohamed Ben Lakdar Dries ou Gaston Olive, peut paraître inadéquate, eu égard au fait que les « kamikazes » n'étaient pas des assassins s'en prenant à des innocents sans défense, mais des soldats attaquant d'autres soldats, et qu'ils n'étaient pas non plus des individus isolés obéissant à des motivations purement personnelles, mais agissaient en vertu de valeurs les dépassant largement : effacement de leur identité propre au profit d'une fusion dans la communauté et sens du sacrifice au service de la patrie...

Il n'est pas question de négliger le fait que les « kamikazes » se comportaient en soldats, ayant pour objectif d'infliger des dommages significatifs à la flotte américaine. Pas question non plus de perdre de vue qu'ils voulaient, par dessus tout, faire la preuve de leur courage et mourir en samourais, afin d'atteindre la gloire et sauver l'honneur du Japon. Ils agissaient au nom de principes n'ayant strictement rien à voir avec les motivations des meurtriers suicidaires telles qu'elles apparaissent dans les journaux français : rupture, jalousie, chômage, misère, etc.

Néanmoins, les « kamikazes » – si japonais fussent-ils – avaient, eux aussi, comme tout le monde, un inconscient. On ne peut s'engager dans un acte aussi grave sans motivations personnelles, impliquant l'être au plus profond de lui-même, et les motivations inconscientes ne sont pas moins puissantes que les décisions de la volonté. Au contraire, elles sont d'autant plus fortes qu'elles sont inconscientes et perdraient de leur force si le sujet en prenait conscience. En mettant de côté – si radicale qu'elle ait été – la singularité des « kamikazes », on peut repérer, chez eux aussi, la présence d'un désir barré, à la fois irréalisable et vital, à l'origine d'une stratégie inconsciente agissant au-dessous de leur projet conscient. C'est la chronologie du déroulement de la Seconde Guerre mondiale qui nous en livre la clef...

Les premières attaques de « kamikazes » ont eu lieu durant la bataille de Leyte, en octobre 1944. Entre cette date et la fin de la guerre, en août 1945, plus de mille cinq cents missions-suicides allaient être accomplies, atteignant leur paroxysme durant la bataille d'Okinawa, en avril-juin 45. À la date où ces attaques ont commencé, l'URSS était déjà entièrement libérée depuis le mois de juillet, la France et l'Italie presque complètement, tandis que les Américains et les Soviétiques convergeaient vers l'Allemagne, soumise à des raids aériens de plus en plus meurtriers et restant seule en guerre, car le régime de Mussolini était tombé en 1943 : il était clair, alors, que la partie était perdue pour les forces de l'Axe en Europe. Le Japon ne pouvait donc plus compter sur ses alliés pour venir l'aider à redresser sa situation...

Or celle-ci était devenue extrêmement critique. Alors que les Japonais avaient commencé par accumuler les victoires et qu'en juin 1942 ils étaient aux portes de l'Inde

et de l'Australie, les forces australiennes et néo-zélandaises en Nouvelle Guinée et les forces britanniques en Inde avaient pu arrêter leur avance au milieu de l'année 42. En 1943, les alliés avaient lancé une grande offensive et le cours des événements s'était alors retourné contre le Japon : les troupes britanniques avaient contre-attaqué en Birmanie, refoulant les Japonais au Siam et rétablissant une route de ravitaillement vers la Chine où les communistes se montraient plus combatifs que les nationalistes contre les Japonais. Dans le Pacifique, les Américains avaient débarqué en Nouvelle-Guinée à Port Moresby, libéré les îles Salomon et Gilbert, puis, en 1944, les îles Marshall, Mariannes et Guam. Les forces alliées étaient en train d'acquérir progressivement la suprématie aérienne et navale dans le Pacifique, conquérant méthodiquement les îles l'une après l'autre.

Dans ce contexte, en octobre 1944, lorsque les missions-suicides ont débuté, que pouvaient donc penser les premiers « kamikazes » montant dans leur avion ? (et à fortiori tous ceux qui allaient leur succéder, alors que la situation ne cesserait de se dégrader.) Ils pouvaient se dire qu'ils allaient opposer une résistance à l'avance des Américains, résistance qui serait celle du peuple japonais tout entier si jamais ceux-ci essayaient d'envahir le pays, et que, grâce à cette résistance, les États-Unis seraient contraints de renoncer à l'invasion et de signer une paix honorable...

Mais, dans tous les cas, ils ne pouvaient plus penser, en aucune façon, que le Japon allait gagner la guerre...

On peut en conclure qu'il existait bien, chez les « kamikazes », un désir « barré », à la fois irréalisable et vital : il s'agissait, dans leur cas, du **désir de victoire...**

Dans les premières années de combat, ces guerriers avaient cru pouvoir le réaliser, et ils s'étaient battus, avec acharnement, pour y parvenir, mais en octobre 44, cet espoir était devenu vain, ils ne l'ignoraient pas, ne pouvaient l'ignorer.

Et pourtant, ils avaient été élevés, éduqués, formés, façonnés pour le triomphe de leur Empire. Cet idéal était devenu leur raison de vivre. S'il s'avérait inaccessible, leur vie même était compromise. Bien qu'il fût hors d'atteinte, ils ne pouvaient y renoncer. La contradiction entre l'impossibilité définitive et l'absolue nécessité de leur désir était à l'origine de leur geste, comme elle l'était pour celui des meurtriers suicidaires des faits divers. Simplement, chez ces derniers, cette nécessité, comme cette impossibilité, procédaient toutes deux d'aléas purement individuels, tandis que, chez les « kamikazes », c'est l'histoire d'un pays qui en était la cause...

Désir barré des « kamikazes » modernes

Quant aux attentats-suicides de l'époque actuelle, on n'en finirait pas de dénombrer les désirs barrés présents chez leurs auteurs. La plupart de ces désirs ne concernent pas seulement un individu, mais des communautés entières. Ainsi le **désir d'indépendance nationale**, barré par l'occupation du sol qu'exerce une puissance étrangère, ou bien le **désir de dignité**, barré par la domination que subit un groupe de la part d'un autre groupe ou d'une autre nation, ou encore le **désir d'une vie décente**, barré par le chômage et la misère qui imposent à des populations entières des conditions de vie

déplorables...

Au plan individuel, parmi les motivations présentes aux sources de l'attentat-suicide, on trouve presque toujours chez son auteur le **deuil** d'un ou de plusieurs proches. Et l'on peut constater très souvent que, même s'il ne souffre pas directement d'un deuil, il a intériorisé le deuil des morts de sa communauté, la plupart du temps par conviction personnelle, mais aussi parce qu'il est « travaillé » en ce sens par les organisations terroristes, soumis à une exposition permanente aux images des agressions subies par sa communauté et de celles des actions et déclarations des « martyrs » ayant déjà eux-mêmes réagi à ces deuils. Et c'est ainsi que se crée une longue chaîne de deuils et de violences, inextricablement rivés les uns aux autres. Car le deuil génère la vengeance. Or que signifie venger un mort, sinon accomplir un passage à l'acte, provoqué là encore par la présence au sein du sujet d'un désir barré : le **désir que ceux dont on est en deuil soient vivants**, désir à la fois très profond et à jamais irréalisable...

Mais, outre les désirs « communautaires », ce peut être aussi des **désirs personnels** qui sont barrés pour les auteurs d'attentats-suicides, des désirs qui leur sont propres, générés par leur histoire et leur situation singulière. À ce titre, un cas mérite d'être cité, car il est éminemment représentatif : le 27 janvier 2002 (voir article), Wafa Idris, une palestinienne de vingt-sept ans, agissant au nom des « Brigades des martyrs d'al-Aqsa », faisait exploser une bombe qu'elle cachait sous ses vêtements dans un centre commercial de Jérusalem, tuant un civil israélien et en blessant près de cent-quarante autres. Il s'agissait de la première femme, dans l'histoire, à commettre un attentat-suicide.

Wafa Idris vivait avec sa vieille mère dans le camp de réfugiés d'Amari, à Ramallah, faisant partie d'une famille pauvre qui avait quitté la ville de Ramle, en Israël, en 1948, lors de la première guerre israélo-arabe, et s'était retrouvée dans les allées tortueuses de ce camp qu'elle n'avait pas quitté depuis. Wafa Idris, elle aussi, voulait venger des morts : les victimes des attaques israéliennes durant la seconde « intifada », qu'elle avait eu l'occasion de voir de près, puisqu'elle était secouriste volontaire au Croissant-Rouge palestinien, ayant elle-même été blessée à trois reprises. Sa belle-sœur avait noté chez elle une évolution :

– Quand elle rentrait du travail, elle nous parlait des blessés qu'elle avait soignés, et elle semblait très touchée. Elle disait : « Si je meurs, je veux mourir en martyre ».

Le projet que Wafa Idris avait formé était celui de venger ceux qu'elle avait vu souffrir et mourir autour d'elle. Mais, au-dessous de ce projet, il y avait chez elle un désir barré qui lui était propre et la blessait au plus profond de son être : le désir barré de Wafa Idris, son désir irréalisable et vital, n'était autre que le **désir d'enfant**. En effet, après huit ans de mariage durant lesquels elle avait essayé en vain d'en avoir un, il était devenu clair qu'elle souffrait de stérilité. Son mari l'avait alors répudiée et elle était retournée habiter dans la maison familiale, s'installant dans un coin sombre, dans un dénuement presque complet. C'est quelque temps plus tard qu'elle avait accompli son passage à l'acte.

Le cas d'un autre auteur d'attentat-suicide habité par un désir barré particulièrement spécifique mérite également d'être cité, c'est celui d'Houssam Abdou, un jeune palestinien de seize ans qui était de très petite taille, car il souffrait de nanisme. Le 24 mars 2004, Houssam Abdou a été arrêté par l'armée israélienne au moment où il allait tenter une opération-suicide contre un barrage militaire (voir article). Sa mère a dit de lui

qu'il n'était ni particulièrement religieux ni particulièrement patriote, ajoutant : « Il était comme tous les enfants, comme tous les Palestiniens confrontés à l'occupation israélienne et ses violences, mais il n'a pas vu de parents mourir devant lui ou des choses si choquantes qui auraient pu l'amener à vouloir se venger. » L'un de ses amis, âgé de vingt et un ans, a déclaré à son sujet : « C'est dur d'avoir seize ans et de ne pas en faire plus de dix pour un garçon. Peut-être Houssam a-t-il voulu prouver qu'il était capable d'un acte héroïque contre l'occupant, comme mourir en martyr. » À une chaîne de télévision israélienne qui lui demandait, juste après son arrestation : « Pourquoi avoir fait cela ? » Houssam a répondu : « Parce que tout le monde se moquait de moi. »

Dans le cas d'Houssam Abdou, le désir barré, irréalisable et vital, c'était tout simplement le **désir de normalité**. Un désir qu'il portait en lui comme un rêve merveilleux, mais dont il savait bien que rien ni personne sur Terre ne pourrait jamais, au grand jamais, le satisfaire. Et dont rien non plus, durant sa vie entière, ne viendrait compenser l'impossibilité.

Désir mal mort

Avant de passer à l'acte, le meurtrier suicidaire a d'abord été un être humain, c'est à dire un être de désir. Le désir était dans sa nature, il en jouissait. Mais l'un de ses désirs ⁽¹⁾, un jour, lui est apparu comme irréalisable. Deux itinéraires différents ont pu le conduire jusqu'à ce point. Dans le premier cas, le sujet n'a jamais connu la jouissance de posséder l'objet de ce désir, si cher soit-il pour lui. Il n'a jamais goûté le bonheur de faire partie d'un peuple libre, d'être citoyen d'un pays indépendant, ou bien encore de vivre, lui et sa famille, à l'abri du besoin. Il a supporté cela patiemment, en se disant que si son rêve ne se réalisait pas durant sa vie, il se concrétiserait tout de même, un jour, plus tard, après sa mort, et que ses fils, ou les fils de ses fils, profiteraient, eux, de ce à quoi il n'avait pas eu droit.

Mais un jour, ce manque, dont il s'était accommodé jusque là, lui est devenu insupportable. L'idée que son désir serait exaucé après sa mort ne lui a plus suffi. Désormais, pour lui, « après sa mort » signifiait « jamais ». Car le désir veut ignorer la mort et c'est à grand peine que principe de réalité et principe de plaisir maintiennent entre eux un fragile compromis, qui a vite fait de voler en éclats. Lorsque l'équilibre instable dans lequel vivait le sujet s'est rompu, il a vu son désir mort. Et cette vision l'a désespéré.

Dans l'autre cas, le sujet a connu la situation où l'on jouit de l'objet du désir. Il était marié, avait une maîtresse, un travail, de l'argent. Et voilà qu'un jour, un triste jour, il a dû « déchanter » : sa femme est partie, sa maîtresse l'a trompé, il a perdu son travail ou encore s'est retrouvé sans le sou. Dans tous les cas, une catastrophe s'est produite.

Peut-être a-t-il pu croire, dans un premier temps, qu'il allait surmonter cette épreuve : se remarier, oublier l'infidèle dans les bras d'une autre, réussir, en se battant, à retrouver un emploi, travailler d'arrache-pied pour « se refaire »...

Mais, au bout d'un moment, il s'est rendu compte qu'il « n'y croyait plus ». Ce n'était pas

(1) : L'un ou plusieurs d'entre eux : dans ce texte, lorsque l'expression « le désir » est employée, elle est à prendre au sens générique, plusieurs désirs pouvant simultanément apparaître comme irréalisables au sujet.

dans la maîtresse infidèle que l'homme trompé n'avait plus confiance, c'était dans la fidélité elle-même : si cette femme l'avait trahi, elles le trahiraient toutes, elle était comme toutes les autres, ou plutôt toutes les autres étaient comme elle. Le mari abandonné ne souffrait pas d'avoir perdu l'amour de l'épouse enfuie, mais de ne plus croire à l'amour lui-même. Le chômeur n'avait pas perdu un travail : il avait perdu l'espoir d'en retrouver jamais. L'homme sans argent n'était pas dans une mauvaise passe : il était condamné à la pauvreté jusqu'à la fin de ses jours...

Désormais, pour le sujet, tout a le goût amer de l'irréversible. Il est sans illusions. Sans espoir. Et ce n'est pas sa façon de voir les choses qui fait échec à son désir. Même s'il retrouvait la confiance, cela n'y changerait rien. Il n'en serait que davantage encore victime de son destin, voilà tout. Une victime confiante, comme celles qu'on mène à l'abattoir. Et tout autant que sur lui-même, tenter d'agir sur la réalité est inutile : quoi qu'il essaie de faire, aucun de ses actes n'aura sur elle la moindre prise. Ce qu'il subit n'est ni subjectif ni momentané. C'est quelque chose qui est, et qui est pour toujours. C'est-à-dire pour jamais. Le sujet fait l'expérience de l'éternité, mais d'une éternité de perte. Il ne peut que se résigner : la réalité a tué son désir, il doit en faire son deuil...

Pourtant, ce deuil, il ne va pas pouvoir le faire. En effet, si une part de lui-même – la part « réaliste » – a compris que son désir ne serait jamais satisfait dans la réalité, une autre ne peut s'empêcher de désirer l'objet inaccessible. Pour elle, ce désir est vital. C'est la part « croyante », celle qui veut espérer, envers et contre tout, que le désir est réalisable. C'est elle qui a fait entrer le désir à l'intérieur du sujet. Le désir s'y est installé et ne veut plus sortir. Condamné dans le réel, il vit dans le sujet. Et il y est d'autant plus puissant qu'il est impuissant à l'extérieur de lui. Doué d'une vie séparée, il est devenu autonome. Il hante le sujet. Et ainsi ce qui est mort continue tout de même à vivre. À être mort sans être mort. À la fois mort et pas mort. Pas tout à fait mort. Pas vraiment mort. **« Mal mort »**.

Alors, comment le sujet pourrait-il faire le deuil de quelque chose qui non seulement n'est pas mort, mais ne veut pas mourir ? Quelque chose qui s'est enraciné en lui et qu'il ne pourrait arracher qu'au prix d'une terrible blessure...

Le sujet est en proie à un **deuil impossible**...

Injonction Paradoxe

Et pourtant, ce deuil, **il aimerait, au fond de lui, pouvoir le faire**. Il y a un **conflit**, en lui, entre la part « réaliste » et la part « croyante », entre principe de réalité et principe de plaisir. Bien sûr, la part « croyante » tient farouchement au désir mal mort, mais la part « réaliste » voudrait s'en défaire, car le principe de réalité lui a fait comprendre que ce désir est condamné et qu'il n'est, pour lui, qu'un boulet, qu'il doit traîner et qui l'entrave.

Mais le sujet ne le sait pas, cela. Il ne sait pas qu'une part de lui voudrait « expulser » le Mal Mort à l'extérieur. Il ne sait pas qu'il veut s'en délivrer. Il le veut, mais ne le veut pas consciemment. Son souhait de se libérer du Mal Mort est inconscient, car il l'a refoulé. Il l'a refoulé tout d'abord parce qu'il n'ignore pas que, s'il s'engageait dans une tentative « d'auto-conditionnement » pour se détacher du désir mal mort, cette tentative serait

vouée à l'échec car l'homme – mis à part quelques individus d'exception – ne peut agir volontairement sur son propre psychisme que dans une très faible mesure. Il l'a refoulé aussi pour ne pas avoir le sentiment de trahir son désir, auquel il tient tant. Ne pas être parjure à un serment imprononcé. Et enfin – et surtout – pour éviter la souffrance que pourrait provoquer ce conflit. Ne pas en être perturbé. Ne pas devenir fou, peut-être.

En effet, déchiré entre deux parts de lui-même, il est dans l'obligation d'obéir à une double injonction, faite des deux ordres contradictoires : celui de conserver son désir et celui de s'en délivrer. À la fois. Ce qui n'est pas possible. Il s'agit là de ce qu'on nomme une **« injonction paradoxale »**, à laquelle on ne peut répondre et qui est source d'un conflit insoluble. Or ce type de conflit peut plonger l'être humain dans la folie. Comme un ordinateur qui, soumis simultanément à deux ordres différents, va faire preuve tout à coup d'un comportement aberrant. Pour échapper à cela, le sujet n'a d'autre solution que l'inhibition, le refoulement ou le passage à l'acte. Et il peut arriver qu'il bascule dans la troisième solution après avoir essayé les précédentes.

Le sujet va passer à l'acte du meurtre suicidaire lorsqu'un certain nombre de facteurs déclenchants sont réunis : la présence en lui d'un **désir mal mort** – on l'a vu – le **souhait de s'en libérer** – on l'a vu aussi – mais le passage à l'acte ne se produit que lorsqu'un troisième facteur déclenchant est présent : lorsque la pression exercée à l'intérieur du sujet par le conflit interne est telle qu'il se met à développer une véritable **haine contre son désir**. Une haine qu'il va bien évidemment refouler elle aussi et qui sera donc également inconsciente. Cette haine inconsciente contre son désir sera toute prête à se déplacer sur un autre objet. C'est ainsi que va se constituer un **« réservoir de haine »**, dont on verra plus loin l'usage qui en sera fait par le sujet.

Ce dernier peut même souffrir à tel point du conflit intérieur qui a lieu en lui qu'il ne va pas seulement refouler son souhait de se délivrer du désir mal mort, mais refouler ce désir lui-même. Ce désir, devenu inconscient, peut alors se mettre à agir à l'intérieur du sujet à son insu, provoquant la réaction d'autres forces inconscientes antagonistes, dans un conflit qui fait basculer le sujet dans la psychose. C'est ce qui donne à certains meurtres suicidaires ce caractère profondément énigmatique et inexplicable, qui conduisait autrefois à les qualifier de « crise de neurasthénie » et, aujourd'hui encore, de « coup de folie »...

Mais, de toute façon, y compris dans le cas où il n'a pas refoulé son désir et en garde conscience, le sujet qui s'apprête à commettre un meurtre suicidaire, même s'il est conscient qu'il existe un rapport entre ce désir et l'acte qu'il va accomplir, n'est pas du tout conscient qu'il agit pour s'en libérer.

Ainsi, il y a tout lieu de penser que Wafa Idris ne songeait pas du tout à son désir d'enfant lorsqu'elle a conclu un accord avec les « Brigades des martyrs d'al-Aqsa » pour devenir une « chahida » (femme-martyre). Tout du moins ne considérait-elle pas que son souhait d'échapper à ce désir mal mort était un motif de sa décision.

Et non seulement le sujet ne fait pas le rapport entre son désir et son acte, mais si un observateur s'adressait à lui pour formuler ce rapport en termes clairs, le sujet lui opposerait un déni vigoureux voire violent. En effet, le sujet a toujours une « bonne raison » de commettre son acte (« bonne » de son point de vue, naturellement, et pas

de celui des victimes) et il n'apprécierait pas qu'on vienne faire la lumière dans son esprit sur d'autres raisons agissant parallèlement aux « bonnes ».

Mais que le sujet ait uniquement pratiqué le refoulement de son souhait de se libérer du désir mal mort ou bien également le refoulement de ce désir lui-même, on assistera, de toute façon, à un spectaculaire **retour du refoulé**. Celui-ci se produira dans le **passage à l'acte** du meurtre suicidaire. Un passage à l'acte qui va permettre au sujet (sans le vouloir ni le savoir) de faire enfin le deuil impossible du désir mal mort présent au fond de lui, que ce désir soit conscient ou inconscient.

Au cours de son existence, la plupart des êtres humains doivent faire le deuil d'un ou plusieurs désirs. Et pourtant, le plus souvent, cela ne donne pas lieu à un drame.

Pourquoi certains n'arrivent-ils pas à faire le deuil d'un objet que la plupart des autres réussissent à « enterrer » (même si c'est difficile et douloureux) ? Les meurtriers suicidaires sont-ils des êtres qui nourrissent un désir plus fort que la moyenne ? En est-il ainsi depuis l'origine ou bien leur désir a-t-il été exacerbé par les circonstances et par leurs conditions de vie ? Ou encore est-ce leur niveau de tolérance à la frustration qui est particulièrement bas et plus rapidement atteint ? C'est probablement la **conjonction** de ces différents facteurs qui conduit ces sujet au passage à l'acte.

Critique du désir

La présente analyse en étant arrivée à ce stade, afin d'éviter que ce qui précède ne soit interprété – à tort – comme une « défense et illustration » du désir, qui « mériterait » et justifierait que le sujet aille pour lui jusqu'au meurtre d'innocents, il convient d'effectuer la mise au point suivante : le destin du sujet et celui du désir ne sont pas toujours solidaires. Le désir, comme la langue d'Ésope, peut être la meilleure ou la pire des choses. Un désir qui hante le sujet et téléguidé ses actes n'est pas bon pour lui (ni pour les autres, bien entendu.) Dans un monde violent qui souvent le réprime, le désir lui résiste en devenant violent et ce désir, alors, opprime le sujet et, le rendant parfois violent à son image, il le pousse à tuer et à se suicider.

Le désir n'est pas bon par nature. Il n'est pas, par nature, positif. Il n'est pas, par nature – contrairement à ce que pensaient et proclamaient les Surréalistes – du côté de la vie. Pas du côté d'Éros contre Thanatos (on verra plus loin qu'il peut conclure avec Thanatos un pacte funeste.) Nulle mythification du désir ne sera pratiquée ici.

C'est pourquoi il importe d'indiquer de manière tout à fait nette qu'il n'est en aucun cas question d'excuser la violence totalitaire que le meurtrier suicidaire exerce sur un être ou des êtres innocents en les « réquisitionnant » à son service, même s'il n'a pas une entière et claire conscience du sens de son acte. Il faut aussi rappeler que « le » désir n'existe pas en soi et s'incarne toujours dans des désirs multiples, visant des objets différents, lesquels ne sont pas toujours des buts légitimes et peuvent même, parfois, être inacceptables.

Ainsi, lors de la chute du III^{ème} Reich, en 1945, a-t-on pu assister à une série de meurtres suicidaires commis par des dirigeants de camps d'extermination, officiers supérieurs et autres dignitaires nazis, qui ont assassiné les membres de leur famille et se

sont suicidés ensuite. Le cas le plus connu parmi ceux-ci est celui de Josef Goebbels, ministre de l'Information et de la Propagande d'Hitler, qui a assassiné ses six enfants, puis s'est suicidé en compagnie de son épouse.

Bien sûr, cet acte répondait en premier lieu à des motivations absolument étrangères au désir. Par ce geste, en effet, Goebbels a voulu éviter de tomber entre les mains de ses ennemis et d'avoir à affronter une terrible humiliation en étant exposé, lui et sa famille, à la réprobation de la plus grande partie du monde, avant d'être jugé, avec la certitude d'être, au bout du compte, condamné et exécuté. Mais, par ailleurs, cet acte, comme tous ceux des autres meurtriers suicidaires nazis, était lié à un désir barré : le désir de **toute-puissance**, que ces hommes avaient pu transformer en réalité à la faveur du délire collectif nazi, et dont ils avaient pu jouir à leur aise pendant plusieurs années. Or ce désir a été soudain barré par la défaite et ces hommes se sont retrouvés tout à coup contraints d'en faire le deuil. Mais là encore, ce deuil s'est révélé être un deuil impossible, car le désir de toute-puissance était trop fort à l'intérieur d'eux-mêmes pour qu'ils acceptent d'y renoncer.

Goebbels n'a pas seulement tué ses enfants pour leur éviter l'humiliation d'être désignés jusqu'à la fin de leurs jours comme « les enfants de Goebbels ». Il l'a fait aussi parce qu'il régnait sur eux en despote, qu'il était leur « führer » et qu'il s'est servi d'eux, afin, dans un (avant)dernier geste, d'affirmer une dernière fois sa toute-puissance.

Du moins a-t-il cru le faire. Mais le meurtre de ses enfants par Goebbels n'a pas du tout le même statut que les millions de meurtres qu'il avait commis jusque là. Ce meurtre n'aurait pu se concevoir sans son suicide. L'un impliquait l'autre. À travers tous les meurtres commis précédemment, Goebbels ne cessait de proclamer la vitalité de son désir de toute-puissance, mais s'il a tué ses enfants, ce n'est pas parce que ce désir était encore vivant mais parce qu'il était mort. Déjà mort. Mal mort, mais mort.

Mais, bien sûr, Goebbels, comme les autres nazis, n'avait pas la moindre conscience d'être gouverné par son inconscient et de ne pas être, en fait, le « führer » de lui-même... Et si – par hypothèse – un analyste téméraire s'était avisé de formuler cela devant lui, il n'aurait pas tardé à sortir son revolver – comme lorsqu'il entendait le mot « culture » – pour faire taire, cette fois, l'insolent « fauteur de conscience » !

Cet épisode est l'occasion d'affirmer qu'à l'époque actuelle, il faut absolument continuer de s'efforcer à la conscience et ne surtout pas céder à la tentation de renoncer à penser le monde, au prétexte qu'il serait désormais trop complexe, voire chaotique.

Il est de la plus haute importance de ne pas se laisser aspirer par le vide intellectuel ni, à l'inverse, par des idées toutes faites, reflétant l'idéologie de tel ou tel clan, qui voit en elles le remède à ses angoisses ou le moyen de ses ambitions...

Chapitre 3
2^{ème} TEMPS DE LA SÉQUENCE :
MEURTRE DU MAL MORT

Désir conscient
Désir inconscient
Pensée magique
Choix de la victime substitutive
Victime ennemie
Victime proche
Tristan assassin d'Yseult

La présence d'un désir mal mort au sein du sujet et le conflit qu'il provoque en lui vont le faire passer au deuxième temps de la séquence du meurtre suicidaire.

Deux cas se présentent : soit le sujet est conscient de ce désir, soit il ne l'est pas, car il l'a refoulé.

Désir conscient

Si le sujet est conscient de ce désir, il se peut alors que son souhait inconscient de s'en délivrer tende à devenir conscient. Certes, il le deviendra jamais complètement (en effet, cela impliquerait une prise de conscience par le sujet de sa haine du désir mal mort et cela n'est pas possible : il ne peut se la formuler clairement, car cela reviendrait à désavouer son désir, or il lui est et lui reste attaché. Il est partagé et ne peut trancher ni dans un sens ni dans l'autre entre les deux parts de lui qui s'opposent quant à ce désir), mais si son désir est conscient, la possibilité existe pour que ce désir, sans lui apparaître réellement comme haïssable, devienne pour lui une torture.

C'était le cas d'Houssam Abdou, dont le désir de normalité était conscient et que ce désir tourmentait, car il ne pouvait rien faire ni pour s'empêcher de désirer être une personne de taille normale, ni pour rendre ce désir inconscient : il était condamné à supporter à la fois la conscience de ce désir et le calvaire que provoquait l'impossibilité de le satisfaire. Aussi a-t-il tenté d'échapper à cette torture par le passage à l'acte, en identifiant clairement lui-même, en toute conscience, son désir de normalité comme le moteur de son acte et en le verbalisant en tant que tel (« Parce que tout le monde se moquait de moi »), mais en voyant seulement dans son geste le moyen de fournir la preuve d'une « grandeur » morale compensatrice, et non celui de se délivrer d'un désir qu'il ne pourrait jamais satisfaire.

Tout sujet dont le désir mal mort est conscient et qui ne peut le refouler est conscient d'une insatisfaction en lui-même. C'est le cas, par exemple, des sujets palestiniens, immergés en permanence dans un contexte qui rend inenvisageable le refoulement de leur désir d'indépendance, de dignité, ou celui de conditions de vie décentes. Ces désirs sont là et bien là. Ces sujets ne peuvent rien faire pour s'empêcher d'avoir en eux

ces désirs-là et d'en ressentir l'exigence. Et leur communauté autour d'eux fait tout pour cela. Mais, à la différence du nanisme d'Houssam Abdou, qui était sans solution et qui « barrait » donc d'une manière irrémédiable son désir de normalité, les désirs « communautaires » des palestiniens, à l'échelle du temps historique, même s'ils rencontrent des obstacles, ne sont pas pour autant absolument « barrés ». Le destin de la Palestine est ouvert : les palestiniens ont la possibilité de négocier avec Israël, de militer, d'agir politiquement, d'alerter la communauté internationale et d'être aidés par elle : rien n'interdit formellement d'espérer qu'ils auront leur état et pourront vivre dignement et décemment. À l'échelle du temps historique, ces désirs « communautaires » ne sont pas morts. Ils ne sont donc pas « mal morts ». On n'est pas là dans la fatalité, dans le sentiment d'inéluctable et de désespoir où peut être un sujet qui a la certitude que son existence est écrite, que ce qui est écrit est l'arrêt de mort d'un désir vital, et qui est déchiré dans son inconscient sans pouvoir l'empêcher ...

Mais le risque d'un sujet qui vit dans ce contexte est de perdre espoir et de basculer dans l'impatience, dans le refus d'attendre. C'est lui-même, alors, qui se **persuadera** – sans le décider volontairement, bien sûr – que les désirs de sa communauté sont « morts », non pas à l'échelle du temps historique (il restera probablement persuadé que, tôt ou tard, la Palestine aura son état) mais à l'échelle **de sa propre existence**. Il va alors se retrouver, sans être atteint d'un mal incurable comme lui, dans la même situation de désespoir qu'Houssam Abdou, en proie à la même certitude qu'il ne verra jamais satisfaits ces désirs « communautaires » qui le hantent. Aussi ces désirs, qui sont morts pour lui, mais auxquels il ne peut renoncer, va-t-il les considérer comme « mal morts » et va-t-il devenir « candidat » au passage à l'acte, dans le but de s'en défaire, mais sans le savoir, bien entendu.

Ce sujet est alors tout prêt à tomber entre les griffes des organisations qui vont lui proposer une solution toute faite pour se délivrer de ces désirs mal morts dont il vénère respectueusement la grandeur et la noblesse, mais qui, au fond, lui « pourrissent » l'existence et auxquels il voue, en secret, une haine inconsciente. Cette solution, c'est celle de devenir « kamikaze », pour accomplir les commandements sacrés des guides spirituels de sa communauté, en exterminant les « ennemis de Dieu », afin de concourir au triomphe de l'Islam. Cette solution va présenter pour lui un double avantage : tout d'abord, elle va lui permettre – dans la plus totale ignorance, bien entendu – de « recycler » la haine inconsciente qu'il nourrit secrètement contre ses désirs, en pratiquant une opération familière à l'inconscient : **l'inversion**. Cette haine inconsciente, en effet, il va la retourner, comme un gant, en son contraire : le fanatisme, trouvant ainsi un moyen de faire entrer l'exaltation dans sa vie. Et, in fine, sa mort en tant que martyr lui permettra de se délivrer de ces désirs mal morts grâce à son admission en un lieu où ne subsistera plus aucun désir insatisfait : le Paradis.

Houssam Abdou voulait fuir quelque chose d'insupportable, ce sujet va vouloir atteindre quelque chose de désirable, mais cela reviendra au même. Bien sûr, ce processus mental restera inconscient, puisqu'il ignore qu'une part de lui-même veut se libérer de ses désirs mal morts et qu'il croit agir par fidélité envers eux, alors qu'il agit pour s'en délivrer. Sous la « couverture » des motivations religieuses, militaires et politiques, ce sujet obéit en secret à des motivations personnelles. Il agit consciemment pour le

groupe et inconsciemment pour lui-même.

Sans tout savoir à ce sujet, les idéologues qui le manipulent en savent assez, par contre, pour l'exploiter et l'utiliser au service de leur obscurantisme obsessionnel, de leur désir de toute-puissance et de leurs appétits matériels.

Ce n'est pas le moindre paradoxe que ces pêcheurs en eau trouble aient plus ou moins obscurément compris que plus grande sera la haine inconsciente contre les désirs mal morts rongant le cœur de leur peuple, plus fort sera le fanatisme sur lequel ils pourront compter...

Désir inconscient

Dans le second cas, lorsque le sujet a refoulé son désir mal mort et n'en est plus conscient, cela ne signifie pas pour autant que ce désir cesse d'agir sur lui. Même refoulé – surtout refoulé, pourrait-on dire – ce désir va continuer de jouer un grand rôle, car il reste l'enjeu du conflit intérieur du sujet, conflit qui n'est plus conscient, mais n'en continue pas moins de se dérouler en son sein, en secret.

Or un conflit inconscient peut être terriblement destructeur pour le sujet, car il le confronte à un trouble non identifié et indéfinissable, qui est présent en lui sans qu'il le comprenne, sans qu'il puisse mettre des mots dessus, un trouble qui lui donne le sentiment opaque d'être habité par quelque chose d'étranger à lui-même, quelque chose d'inhumain peut-être, qu'il ne parvient ni à cerner ni à contrôler. Ce conflit le plonge dans la solitude de l'informulé, le privant de toute possibilité d'en sortir par la verbalisation et l'échange affectif.

Ce type de conflit aboutit à un genre de meurtres suicidaires particulièrement énigmatiques et déconcertants, tels ceux de ces mères infanticides assassinant leurs enfants, de manière parfois terriblement sauvage, et se suicidant ensuite, drames où l'on sent bien que la meurtrière « n'était pas elle-même » et qu'elle était habitée par une force qui la téléguidait et dont elle ignorait tout.

Mais, dans les deux cas, qu'il y ait ou non conscience du désir mal mort, il y a souhait inconscient de s'en libérer et c'est ce souhait, combiné à la puissance de la « cause » dans le cas du sujet fanatisé, qui va déboucher sur le passage à l'acte.

Pensée magique

En effet, l'inconscient a compris que le sujet ne pourra pas agir sur le désir mal mort à l'intérieur de lui-même. À l'intérieur, la partie est perdue d'avance. Conscient ou inconscient, le désir s'accroche. Il jouit de complicités internes. Il est là et bien là. Rien à faire pour qu'il disparaisse, ni même pour qu'il s'atténue. Il ne perdra jamais rien de sa puissance, ne cèdera pas un pouce de son terrain.

Non, la solution, l'inconscient la connaît : il faut **tuer le Mal Mort**. Et pour cela, il faut que cette mort ait lieu non pas dans l'esprit du sujet, mais **dans le réel**. C'est le seul moyen de le tuer « pour de bon » et une fois pour toutes. Il faut entraîner le Mal Mort à l'extérieur du sujet et là, l'égorger...

Alors l'inconscient du sujet va faire appel au reliquat de **pensée magique** qui subsiste en tout être humain, quelque « civilisé » qu'il soit. La pensée magique permet à l'homme de faire « comme si »... Comme s'il pouvait « **faire passer** » un élément psychique, qui reste hors d'atteinte parce qu'il est immatériel, **dans quelque chose de matériel**, de concret, sur lequel il va pouvoir agir concrètement.

La pensée magique va permettre au sujet de faire « comme si » c'était possible de « matérialiser » le désir mal mort dans une personne réelle, pour lui « donner corps », avoir prise dessus et s'en débarrasser en détruisant cette personne.

« Tuer le Mal Mort » signifie, pour le sujet, tuer son désir à travers une **victime substitutive** qui va prendre sa place dans l'ordre symbolique, mais aussi dans l'ordre réel, que le sujet **confond** (la confusion intentionnelle entre deux éléments, des plus concrets aux plus abstraits – qu'il s'agisse de deux objets, de deux sentiments ou de deux catégories mentales – étant une opération psychique que l'inconscient pratique fréquemment. On l'a vu, d'une certaine façon, avec la confusion entre haine et fanatisme.)

Cette opération « d'expulsion » du Mal Mort, dont on veut se libérer, et son « incarnation » dans une victime substitutive, que l'on va détruire à sa place, évoque un rite bien connu : le sacrifice du Bouc Émissaire. En effet, la fonction de ce rite est de « faire passer » le mal que les fidèles portent en eux dans une victime expiatoire, afin, ensuite, de détruire le mal en détruisant la victime...

Mais il existe une différence – essentielle – entre ces deux processus psychiques : dans le meurtre suicidaire, ce n'est pas le mal que le sujet fait passer dans sa victime, c'est un désir. Cela n'a aucune connotation morale et n'est pas accompli dans un but de purification destiné à laver le sujet d'une faute.

Il est cependant possible, d'une certaine façon – si l'on considère que les sacrifices religieux ne sont autres que des avatars de la pensée magique – de rapprocher le meurtre suicidaire d'un sacrifice rituel, dans la mesure où il y a toujours une dimension de rite dans la pensée magique, puisqu'elle est fondée sur des schémas psychiques que le sujet trouve pré-construits en lui (ainsi « l'incarnation » de l'abstrait dans le concret) et qu'il utilise en les reproduisant.

On peut donc dire que le meurtre suicidaire est un meurtre rituel que le meurtrier suicidaire accomplit seul et pour lui seul dans le cadre d'un rite qui n'aura lieu qu'une fois.

Mais à la différence des cérémonies où un officiant utilise consciemment la pensée magique et où il organise et contrôle le rite, **la pensée magique n'est utilisée ici ni consciemment ni volontairement** et, lorsqu'il commet son acte, le meurtrier suicidaire n'en connaît pas le sens.

Choix de la victime substitutive

Dans le choix de sa victime, ce qui va compter, c'est que sujet cherche et trouve (sans le vouloir ni le savoir) un être qui puisse valablement prendre la place du désir mal mort, le figurer, le « **représenter** ». Or, il ne faut surtout pas perdre de vue que, même inconscient, le désir mal mort, auquel la réalité l'a contraint à renoncer, mais auquel il

continue à tant tenir, est doté pour lui d'une telle importance qu'il est lié à ce désir par un lien **fusionnel** (même si ce lien est inconscient lui aussi, lorsque le désir est refoulé.)

Pour en faire sa victime, le sujet va donc « choisir » (ce choix étant tout aussi inconscient que l'opération d'incarnation magique auquel il va servir) un être avec lequel il est dans un rapport fusionnel, parce que ce rapport est le décalque, la **transposition du rapport fusionnel que le sujet entretient avec son désir**.

Dès lors qu'on a saisi cela, à la question « Pourquoi les meurtres suicidaires sont-ils le plus souvent commis sur des personnes proches du meurtrier ? » ⁽¹⁾, la réponse devient évidente : n'est-il pas, en effet, tout à fait « logique » (la logique évoquée ici étant celle, particulière, de l'Inconscient) que le sujet « cherchant » à « faire passer » son désir dans un être auquel il soit lié par un lien fusionnel, « choisisse » un être auquel il sera lié par le lien familial, affectif ou sexuel, liens qui créent le rapport de fusion le plus fort ?

Voilà qui permet, par la même occasion, de répondre à cette autre question « Pourquoi les meurtres suicidaires sont-ils le plus souvent commis par des hommes sur des femmes ? » ⁽²⁾. La réponse est en effet que, parmi les rapports fusionnels énumérés ci-dessus, le rapport fusionnel le plus fort est ordinairement celui qui lie le sujet à l'objet du désir sexuel, donc aux femmes, pour ce qui concerne les hommes qui, comme cela apparaît clairement au tableau D, sont, dans l'écrasante majorité des cas, les auteurs des meurtres suicidaires.

Ceci réactualise cette autre question restée pendante : « Pourquoi les meurtres suicidaires sont-ils le plus souvent commis par des hommes ? » ⁽³⁾. Pour y répondre, on peut envisager de se référer à l'idée fort ancienne que la femme porte et donne la vie (jusqu'à nouvel ordre), ce qui expliquerait une présence de pulsions agressives et destructrices moins forte chez elle que chez l'homme. Ceci semble avéré pour l'ensemble des conduites humaines, il serait donc compréhensible qu'il en aille également ainsi en ce qui concerne le meurtre suicidaire.

Cependant il est possible d'envisager une autre réponse, en partant du constat qu'il existe un autre type de différence entre les deux sexes : il y a, en effet, chez la femme, une tradition multi-millénaire de répression de son désir, suite au danger que ce désir représente pour l'homme et à la domination qu'il exerce sur elle, domination lui permettant d'imposer cette répression. Si l'on admet que le meurtre suicidaire découle d'un désir auquel le sujet ne peut renoncer, on est conduit à penser que celui des deux sexes qui est historiquement accoutumé à tolérer la frustration de son désir sera celui qui pratiquera le moins souvent ce type d'acte.

La différence entre les sexes n'est pas, cette fois, une différence « de nature », mais une différence due aux circonstances historiques et au contexte socio-économique dans lesquels s'inscrivent les rapports entre les sexes.

Compte tenu d'une relative tendance à l'émancipation des femmes, tout du moins dans certaines zones du globe, voilà qui permet de penser que, dans les statistiques concernant les meurtres suicidaires, la disproportion entre ceux commis respectivement par chacun des deux sexes n'est pas une donnée destinée à demeurer stable.

(1) Tableau B - Meurtres suicidaires par nature des victimes : 70 victimes proches sur 75 cas

(2) Tableau D - Meurtres suicidaires commis par homme sur femme(s) : 54 cas sur 75

(3) Tableau C - Meurtres suicidaires commis par des hommes : 66 cas sur 75 - meurtres suicidaires commis par des femmes : 9

Confrontée à un désir mal mort qui relève de la sphère privée, comme ceux qui conduisent aux meurtres suicidaires des « faits divers », la femme, isolée dans cette sphère, soumise là plus qu'ailleurs aux traditions et aux déterminations qui la conditionnent, se conformera le plus fréquemment au modèle standard de son sexe, ce qui expliquerait les chiffres du tableau C.

Il n'en va plus ainsi dans la sphère publique, lorsque la femme dispose de modèles sociétaux « non standards » qui la sortent de son isolement, l'autorisent et l'encouragent à agir.

C'est ainsi que l'on peut constater chez les jeunes palestiniennes une véritable « mode » de l'attentat-suicide, dont elles déclarent (cf. le reportage réalisé par la chaîne de télévision française TF1) que la multiplication des « femmes martyres » leur permettra de devenir les « égales des hommes » !

Mais, même si celle-ci n'est pas un être proche, il peut y avoir un lien entre le meurtrier suicidaire et sa victime. En effet, même s'il prend pour victime un ennemi (qu'il s'agisse d'un ennemi dans la sphère privée aussi bien qu'un ennemi au sens militaire), entre l'ennemi et lui il y a là aussi – si surprenant que cela puisse paraître – un lien. Un lien de haine, mais un lien tout de même. L'ennemi a un statut particulier par rapport au sujet : le sujet ne peut se détacher de l'ennemi. L'ennemi, parce qu'il est l'ennemi, contraint le sujet à tenir compte de lui. Cette contrainte est une forme de lien. C'est en vertu de ce lien qu'une victime substitutive ennemie peut « figurer » ce « trésor perdu » qu'est le désir barré exactement au même titre qu'une épouse, qu'un enfant ou que tout être proche. La haine d'un locataire contre sa propriétaire va créer un lien entre elle et lui et lorsque le « chahid » palestinien s'approche de l'ennemi jusqu'à « fusionner » avec lui pour faire exploser sa bombe, il est, lui aussi, avec ses victimes dans une relation de lien.

Voilà pourquoi la victime substitutive peut se situer aussi bien à l'une qu'à l'autre des deux extrémités du spectre des sentiments humains : il peut s'agir soit une personne proche du meurtrier, soit, à l'extrême opposé, d'une ou plusieurs victimes ennemies. Les extrêmes se rejoignent, à condition qu'il y ait un lien fusionnel entre meurtrier et victime.

Mais, bien sûr, le sujet est parfaitement ignorant de tout cela. Qu'il tue un proche ou un ennemi, il ignore totalement qu'il est en train de tuer non pas sa femme, sa maîtresse, son fils ou son voisin, ni non plus l'envahisseur israélien, américain, russe ou autre, mais ce désir qu'il adore et qui le torture à la fois (qu'il s'en rende compte ou non), ce désir qui est mal mort en lui et qu'il fait passer en eux (sans le savoir) pour se défaire de lui (ce qu'il ignore aussi) en les tuant. À ce moment-là, il agit et inverse sa position existentielle (ce mécanisme d'action/inversion sera analysé en détail plus loin), mais il ignore la signification de son acte.

Lorsqu'il tue quelqu'un qu'il aime, il ne sait pas qu'il déteste ce qu'il tue. Lorsqu'il tue quelqu'un qu'il déteste, il ne sait pas qu'il tue ce qu'il aime.

En fait, le « choix », afin de l'utiliser en tant que victime substitutive, de l'un ou l'autre de ces deux extrêmes opposés que sont l'ennemi ou la personne proche reflète l'ambivalence du sujet vis-à-vis de son désir : si sa victime est un ennemi, c'est son rapport de dépendance vis à vis du désir qui s'exprime – dépendance qui provoque sa haine – si la victime est proche, ce qui s'exprime alors, c'est son rapport fusionnel avec ce désir.

Victime ennemie

Dans les cas où la victime est un ennemi, ce qui va jouer, c'est, d'une part, la présence, à l'intérieur du sujet, de ce « réservoir » de haine inconsciente contre le désir évoqué plus haut, une haine disponible pour être déplacée ailleurs, et, d'autre part, la présence, dans le réel, d'ennemis « disponibles » eux aussi. La conjonction des deux va se faire tout naturellement. Bien sûr, à travers la victime substitutive, c'est toujours le désir mal mort qui est haï, mais la victime ennemie, en tant qu'être réel, est haïe elle aussi, pour des raisons qui, alors, à l'inverse, ne tiennent pas au souhait inconscient du sujet de se libérer de son désir, mais, au contraire, à sa volonté consciente de le servir (son désir d'indépendance le conduit à tuer l'occupant – son désir de dignité à tuer l'opresseur – son désir de faire triompher sa religion à tuer celui dont il est persuadé qu'il lui fait obstacle...)

On peut noter que les meurtriers suicidaires islamistes considèrent les Juifs, les Américains, les Russes, etc. non pas comme des êtres humains, mais comme des animaux, qu'il n'est pas interdit de tuer, puisque la loi humaine ne s'applique pas à eux, au même titre qu'il n'est pas criminel de tuer un cochon ou une vache.

La mise en place de l'altérité radicale de la victime en tant que faisant partie d'une espèce différente est une méthode utilisée par les idéologues islamistes pour faciliter l'acte des « kamikazes » qui agissent à leurs ordres, mais, pour ces derniers, cette manière de penser est dotée d'une fonction psychique : en effet, le « kamikaze », dans la mesure où il est d'abord un sujet en proie à un désir mal mort, source d'un conflit intérieur, considère le désir, d'une façon générale, comme quelque chose qui est en lui mais qui est extérieur à lui, quelque chose de différent, d'étranger, un nœud d'altérité en lui. Le désir est une part de lui qu'il ne contrôle pas, qui lui échappe, avec laquelle il ne peut dialoguer, exactement comme un animal. C'est ce qui lui est le plus étranger dont il est le plus dépendant. Cela « l'occupe », il en subit l'occupation. C'est en grande partie cela qu'il hait dans le désir, d'une haine inconsciente, et même partiellement consciente en vertu des discours religieux rigoristes qu'il reçoit et qui lui enjoignent de nier sa nature.

Comment s'étonner, alors, que, pour détruire une victime substitutive qui va figurer cette part étrangère de lui-même, il lui confère une nature animale ? C'est, au contraire, parfaitement « logique » (dans la logique de l'Inconscient, encore une fois), et c'est la porte ouverte à tous les crimes « en service commandé ».

Il faut revenir sur une notion évoquée au début de ce texte : l'idée, largement répandue aujourd'hui, que l'attentat-suicide serait un phénomène moderne, sans précédent au cours de l'histoire. On peut, il est vrai, se poser la question : pourquoi n'y a-t-il pas eu d'attentats-suicides dans le passé ? Par exemple contre les Romains, qui occupaient un si grand nombre de pays ?

À cette question, on peut répondre que l'explosif n'avait pas encore été inventé et que les possibilités concrètes, techniques, d'attentat-suicide étaient infiniment moins grandes que de nos jours. Cependant, même réduites, elles existaient. Poignarder un soldat romain, par exemple, cela n'eût-il pas été, déjà, un attentat-suicide, dans la mesure où l'issue de cet acte eût été connue d'avance ? Et comment ne pas penser

que cela s'est produit ? (sur le fond des désirs barrés par les Romains qu'il faut imaginer à l'arrière-plan...)

Simplement, jusqu'à très récemment, les historiens tenaient la chronique des événements concernant les puissants : dynasties impériales ou royales, seigneuries, états, églises, hiérarchies militaires, mais pas celle des événements concernant les individus, dont les actes étaient cantonnés à la sphère privée, sans qu'on trouvât motif, quels qu'ils fussent, à les rendre publics (surtout un acte de révolte !)

De plus, certains épisodes historiques, sans être explicitement des « attaques-suicides », peuvent, d'une certaine façon, être considérés comme tels. Ainsi, les gladiateurs qui se sont révoltés sous la conduite de Spartacus avaient-ils vraiment l'espoir de se libérer ? N'étaient-ils pas plutôt en proie à un désir de liberté mal mort et n'agissaient-ils pas, en définitive, dans l'idée qu'ils allaient, en combattant les soldats romains, les détruire mais aussi se détruire eux-mêmes ?

Cependant, même s'il est permis de penser que des « attaques-suicides » ont été commises de manière inorganisée contre telle ou telle puissance au cours de l'Histoire, il n'en est pas moins vrai qu'il fallait, pour qu'eût lieu la véritable épidémie d'attentats-suicides à laquelle on assiste à notre époque, qu'apparût un état légitimant le « sacrifice guerrier » en l'instaurant comme un mode de combat. Cet état a été l'empire japonais, qui, en lui donnant une place dans l'Histoire officielle, l'a offert au monde en exemple, en donnant à certains « l'idée » de l'utiliser à leur tour, une trentaine d'années plus tard (ce qui, au regard de l'Histoire, est un délai très bref, de l'ordre de la succession instantanée).

« L'innovation », par rapport aux « kamikazes » japonais, a été d'effectuer les attaques-suicides non pas contre les soldats ennemis mais contre des civils. Il faut se rappeler que les bombardements massifs de la seconde guerre mondiale et l'emploi de la bombe atomique qui a exterminé d'un seul coup des centaines de milliers de civils ont largement contribué à l'effacement de toute distinction entre armées et non belligérants. On doit noter, d'autre part, que la multiplication des attentats-suicides a été facilitée par le fait que l'imitation est inscrite en tant que vecteur d'apprentissage au programme **génétique** de l'être humain : si chaque nouveau « kamikaze » qui se sacrifie aujourd'hui « donne l'idée » à une ou plusieurs autres personnes de l'imiter, c'est parce que des circonstances particulières poussent ces personnes à le faire, mais c'est aussi parce que l'être humain, par nature, ne demande qu'à imiter et parce cette imitation lui est d'autant plus facile, en l'occurrence, que le meurtre suicidaire est une séquence pré-construite en lui. C'est cette conjonction d'éléments qui explique l'inflation actuelle d'attentats-suicides.

L'utilisation du meurtre suicidaire sous sa forme sacrificielle est une carte que l'impérialisme japonais a « sortie de sa manche » parce qu'il était en difficulté. La mission ou l'attentat suicide ne sont pas une arme utilisée par les armées qui gagnent. Elle est l'arme de ceux qui sont militairement les plus faibles, mais leurs chefs ne peuvent décider de l'employer que s'ils commandent des troupes disciplinées, auxquelles ils pourront ordonner de se sacrifier, car ils savent que celles-ci, fanatisées, obéiront. Les missions-suicides des « kamikazes » japonais ont été rendues possibles par la conjonction de trois

éléments : la fanatisation des troupes nippones, l'autoritarisme dont le régime pouvait se permettre de faire preuve et la situation de difficulté dans laquelle se retrouvaient les combattants japonais, les amenant à user de n'importe quelle arme pour défendre leurs valeurs.

Mais, en même temps qu'ils exécutaient leur devoir, les pilotes japonais exécutaient aussi la séquence du meurtre suicidaire pré-écrite dans leur psychisme, dont le déclenchement était rendu possible par la présence en eux du désir de victoire mal mort.

Quelque temps avant la guerre, le 21 mai 1938, dans un geste que l'on peut se plaire à considérer comme « prémonitoire », un jeune japonais, âgé de vingt-deux ans, armé d'un fusil de chasse, se mettait soudainement à courir dans les rues d'une petite ville du Japon, tuant vingt-sept personnes, puis se donnant la mort (voir article).

Les officiers supérieurs qui ont pris la décision d'organiser les vagues de missions-suicides aériennes n'était pas conscients de transposer des gestes tels que celui-là au domaine militaire. Pourtant, l'état-major japonais n'a fait autre qu'exploiter inconsciemment des actes situés dans la sphère privée, en les déplaçant à la sphère collective.

Victime proche

Dans le second cas, celui où la victime substitutive est une personne proche du meurtrier suicidaire, celle-ci est quelquefois haïe et quelquefois aimée, à la différence de la victime ennemie, qui, elle, est toujours haïe. Contre une victime proche, la haine n'est pas « obligatoire », elle ne fait pas toujours partie du processus.

Alors, comment comprendre alors qu'un être humain puisse, en l'absence de toute haine, en arriver, par exemple, à ce geste qui paraît, pour la plupart des gens, le plus inconcevable, le plus incompréhensible, le plus fou qui se puisse rencontrer : tuer un enfant issu de son sang, comme cette grand-mère qui « affectionnait beaucoup » son petit-fils et qui est partie « en s'entretenant gaiement » avec lui vers la rivière où elle allait le noyer avec elle ? (voir article)

Pour le comprendre, il importe d'avoir présent à l'esprit que, pour le sujet, ses proches sont des êtres sur lesquels il se sent **« des droits »**. Et ces « droits », il va les pousser jusqu'à celui de vie ou de mort, un droit qu'il exercera en demeurant sur un territoire « légal », puisque c'est « son » territoire, puisqu'il s'agit de « sa » famille, de « sa » femme, « sa » maîtresse, « son » fils ou « son » petit-fils...

Tristan assassin D'Yseult

On aura noté cette notion fondamentale qu'est l'ambivalence du sujet envers son désir mal mort, déchiré entre une part de lui-même qui souhaite s'en délivrer et l'autre qui, au contraire, éprouve à son égard un attachement viscéral, fusionnel.

Selon les cas, le jeu n'est pas égal entre ces deux parts du sujet. Dans le type de meurtre suicidaire commis sur une personne aimée, ce qui va prédominer, ce sera le rapport fusionnel que le sujet entretient, d'une part, avec son désir, et, d'autre part, avec

l'être aimé qui va devenir sa victime. C'est en effet « par amour » qu'il va tuer cet être...

Si l'on prend deux cas en exemple : d'une part, celui d'André Papin, qui, le 31 mai 1938, poussé par la misère où ils vivaient tous les deux, a tué sa femme, lui a posé sur la tête la couronne de mariée qu'elle avait conservée, puis s'est suicidé, et, d'autre part, celui d'Ernest Levelut, qui, le 30 août 1938, a assassiné sa femme et son fils avant de se tuer d'un coup de fusil, parce qu'il était atteint d'une maladie mortelle (voir articles), il apparaît clairement qu'il n'y avait aucune haine chez ces deux sujets contre leurs victimes. Au contraire : la réalité mettait chacun de ces hommes en demeure de faire le deuil d'un désir auquel ils tenaient farouchement (celui d'une vie décente pour André Papin et, plus fondamental encore, celui de vivre, pour Ernest Levelut) et leurs victimes « coïncidaient » étroitement avec ces désirs, le désir de vivre de Levelut s'incarnant dans l'amour qu'il portait à sa femme et à son fils, le désir d'une vie décente d'André Papin dans l'amour pour sa femme ...

Dans les deux cas, ces hommes devaient faire le deuil de leur désir et, dans les deux cas, il s'agissait, d'un deuil impossible à faire. Chacun d'eux a alors formé le projet de se suicider dans le but, en mettant fin à sa vie, de mettre fin au conflit intérieur entre son attachement à son désir et son souhait de s'en délivrer. Moyen radical et absolu d'y parvenir ...

Seulement, ils n'allaient pas « partir comme ça ». Il n'était pas question qu'ils laissent sur place ceux qui leur étaient chers. Parce qu'ils les aimaient, ils allaient les « emmener avec eux ». Et, pour cela, il ne leur ont pas demandé leur avis, il les ont obligés à « les suivre » (à les précéder, en l'occurrence, du fait de l'impossibilité matérielle que le suicide ait lieu avant le meurtre.) Après quoi, ils se sont suicidés et les ont rejoints dans la mort ...

Tout s'est passé, pour chacun de ces hommes tuant celle qu'il aimait, comme s'il était Tristan assassinant Yseult et se suicidant ensuite, afin d'être certain qu'ils allaient bien, tous les deux, comme dans la légende, être unis dans la mort.

Bien sûr, au moins dans le cas d'André Papin, on peut penser aux raisons « pratiques » qu'il avait d'accomplir son acte : il a voulu éviter à sa femme une vie de misère... Certes, mais il faut noter qu'il a laissé des lettres indiquant « qu'il l'avait tuée » et non qu'ils s'étaient mis d'accord pour s'enfuir ensemble de leur prison par une mort à deux comme les amants du film « Hôtel du Nord » (sorti en décembre 1938). Lorsqu'on se suicide avec quelqu'un, on n'écrit pas : « Je l'ai tuée »... Et s'il lui avait demandé son avis, eût-elle été d'accord ?

Dans ces deux cas, les victimes ont bien été contraintes – de force – à jouer le rôle du désir mal mort, mais, à la différence d'autres cas où l'être « réquisitionné » afin de servir de victime est tué pour cette raison et seulement pour celle-là, dans le cas d'un meurtre suicidaire « à la Tristan et Yseult », cet être est aussi tué « pour lui-même » (si l'on peut dire), dans un but **fusionnel**.

À la différence de ces cas où l'inconscient du sujet « manipule » une victime substitutive qui lui est, au fond, indifférente, ici les victimes étaient aimées, réellement et profondément aimées, d'un amour qui les confondait avec le désir, dans le même rapport fusionnel entre Sujet, Désir et Autre, dans la même aspiration aux valeurs les plus

ardemment attendues et espérées par le sujet. Ici la pensée magique, permettant l'incarnation du désir, n'a pas opéré au moment du meurtre, elle avait déjà opéré avant. L'incarnation du désir bien-aimé dans l'être bien-aimé s'était déjà réalisée auparavant, lors de cet autre moment magique : la rencontre amoureuse.

Néanmoins il faut bien garder présent à l'esprit que, même si le sujet n'éprouve aucune haine pour sa victime, mais, au contraire, de l'amour, il y a bien, cependant, de la haine en lui : la haine (inconsciente, faut-il le rappeler ?) que lui inspire son désir mal mort. Là encore, comme dans tous les meurtres suicidaires, même si elle est follement aimée, la victime substitutive n'en « paye » pas moins à la place du Mal Mort, inconsciemment détesté et dont le sujet cherche à se défaire.

Chapitre 4

3^{ème} TEMPS DE LA SÉQUENCE : SUICIDE

Suicide programmé

Suicide non programmé

Il a été affirmé à l'entrée de ce texte que, dans le meurtre suicidaire, le meurtre et le suicide qui le constituent ne sont pas des actes indépendants l'un de l'autre et qu'à eux deux ils forment un tout.

En effet, après avoir commis son meurtre, il est inéluctable que le sujet se suicide. Pour quelle raison ?

Si le sujet est un « kamikaze », la question ne se pose pas : le suicide, en ce cas, est programmé en même temps que le meurtre. Bien sûr, le sujet islamiste, qu'il soit palestinien, afghan, pakistanais, indonésien, tchéchène ou autre, pourrait tuer un « ennemi de Dieu » sans se suicider pour autant. Cet acte lui serait compté pour aller au Paradis. Mais il n'y entrerait pas tout de suite : il lui faudrait attendre. L'attentat-suicide lui ouvre la porte du Paradis et lui permet d'y être admis immédiatement. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là de la principale motivation, récurrente et massive, chez les auteurs d'attentats-suicides islamistes. La spécificité de l'attentat-suicide islamiste, au sein de l'ensemble des meurtres suicidaires, sera analysé plus loin.

S'il s'agit d'un meurtrier suicidaire « des faits divers », la question se pose différemment, car ce type de meurtrier suicidaire programme parfois son suicide et parfois ne le programme pas.

Suicide programmé

Pourquoi le sujet décide-t-il de se suicider en même temps qu'il décide de tuer ?

Pour comprendre son double geste, il faut avoir présent à l'esprit sa blessure originelle : la condamnation à mort par le Réel d'un désir vital pour lui (ou de plusieurs) l'a détruit intérieurement, et ceci plus profondément encore s'il a essayé de « tricher » avec sa souffrance en refoulant son désir, se retrouvant perdant à l'issue de cette partie de cartes biseautées (où il partait battu) et contraint de payer sa dette au prix de la psychose...

Il faut se représenter le désespoir absolu de Wafa Idriss à la perspective de n'avoir jamais d'enfant, ou d'Houssam Abdou à celle d'être toujours petit, ou d'André Papin à celle de vivre toute sa vie, avec sa femme, dans la misère, ou encore celui, qu'il n'identifiait probablement pas lui-même, de ce jeune japonais, désespoir qui devait être terrible pour qu'il en vienne à tuer vingt-sept personnes !

Mais, de toutes les façons, que le sujet « se souvienne » de ce désir interdit ou qu'il l'ait « oublié », il « sait » que l'être qu'il s'apprête à tuer incarne quelque chose de son « for intérieur », une part de lui-même importante et précieuse, même s'il ne sait pas quoi, quelque chose qu'il adore et déteste à la fois, et qu'il adore et qu'il déteste tellement

qu'il ne peut plus faire autrement, désormais, que de le mettre à mort...

Que ce soit lui qui décide – consciemment – d'agir pour traduire en action la haine qui l'étouffe et décharger la masse phénoménale d'énergie accumulée en lui, ou « quelque chose » d'inconnu en lui qui l'exige, il « sait » qu'en tranchant la gorge de cet être avec un rasoir, ou en lui plongeant un couteau dans le cœur, ou en appuyant sur la gâchette d'un fusil ou d'un revolver, il se condamne à mort lui-même. S'il fait ce geste-là, c'est pour « s'aider lui-même » à mourir. Après cet acte : plus possible de vivre. Quelque chose d'irréversible aura été commis.

Le sujet sait d'avance qu'une fois qu'il aura perpétré son crime et qu'il se retrouvera devant le cadavre encore chaud de sa femme ou de son fils, il aura l'impression de s'être tué lui-même. En quelque sorte, il sera « déjà mort ». Après quoi, retourner contre lui-même le fusil ou le revolver qui sent encore la poudre, se servir du rasoir encore dégoulinant de sang pour se trancher la carotide, tout cela ne sera qu'une « formalité » prévue d'avance et dont il ne pourra faire autrement que l'accomplir...

En effet, il « sait » pertinemment, il a l'absolue certitude que l'irréparable regret qui ruine sa vie – s'il « se souvient » de son désir perdu – ou bien – s'il a « oublié » ce désir – le profond malaise qui le ronge et qu'il ne comprend pas, ne ressentant en lui que le souffle glacé d'un monstre invisible – que ce mal, dans tous les cas déjà assez terrible pour exiger le sacrifice d'un être humain, sera plus terrible encore et deviendra atroce, insoutenable, insupportable, s'il survit à cet être. Il sait que sa vie, alors, ne sera qu'un enfer...

Et c'est pour éviter cette inévitable et affreuse perspective, dans un but en quelque sorte « préventif », qu'il décide, sans échappatoire possible, de se tuer lui-même...

Avant même d'agir, le sujet sait fort bien au fond de lui – inconsciemment, est-il besoin de le redire – que, lorsque la part « réaliste » de lui-même, celle qui était hostile au désir, aura réussi à s'en défaire par le meurtre, la part « croyante » de lui-même, celle qui était – et qui est encore – attachée au désir n'acceptera pas de vivre désespérée et, reprenant le dessus, lui commandera de suivre son désir dans la mort, par une sorte d'« inéluctable fidélité »...

C'est là le « nœud » du meurtre suicidaire, il faut le rappeler : le meurtre suicidaire est le seul et unique moyen qu'a le sujet, clivé en deux parts de lui-même – l'une qui veut la mort du Mal Mort et l'autre qui ne la veut pas – de satisfaire ces deux parts à la fois. Il satisfait la première par le meurtre et la seconde par le suicide.

Si le sujet choisit souvent pour victime un être proche, c'est, on l'a vu, afin que cet être puisse valablement figurer le désir mal mort, dans la mesure où le sujet est avec lui dans le même rapport fusionnel qu'avec son désir. Mais il y a une autre raison à ce choix : ce choix renforce, en effet, le sujet dans sa détermination à suivre son désir, incarné par sa victime, dans la mort. On a vu plus haut que, pour le sujet, ses proches sont des êtres sur lesquels il se sent « des droits » et qu'il pousse ces « droits » jusqu'à celui de vie ou de mort. Le corollaire de cela est qu'il a, en même temps, un sentiment de transgression, car ces êtres sont aussi des êtres envers lesquels il se sent des **devoirs**.

C'est le nœud contradictoire et indéfaisable de cette double relation à ses droits et à ses devoirs qui « permet » au sujet de devenir le meurtrier suicidaire d'un être qu'il aime,

car il se sent alors à la fois autorisé à tuer et obligé de se suicider.

Le choix d'un proche comme victime – et d'un proche aimé sincèrement – est un moyen, pour le sujet, d'avoir la certitude de commettre un acte irréversible, irréparable, impardonnable, pour être « obligé » de se suicider, afin d'échapper à la culpabilité qu'il éprouverait s'il survivait. C'est parce qu'il sait qu'il se sentirait terriblement coupable de survivre après avoir commis son acte que le sujet peut ne pas se sentir coupable de le commettre.

Et c'est ainsi qu'il peut accomplir – lui qui est déjà « dans la mort » – des crimes qui nous semblent, à nous qui sommes dans la vie, inconcevables.

Mais en faisant en sorte d'échapper « préventivement » à la culpabilité, il fait en sorte, par la même occasion, d'éviter l'horreur d'une vie privée de tout désir. En effet : comment désirer quoi que ce soit, après un pareil drame ? En tuant le désir mal mort, c'est « le » désir qu'il a tué. Ayant tué le désir, il s'est tué lui-même.

Suicide non programmé

Parfois le sujet ne se suicide pas parce que le Mal Mort est mort et qu'il veut le suivre, par fidélité, mais, au contraire, parce que **le Mal Mort n'est pas mort**.

C'est souvent le cas pour le sujet abandonné, trompé ou simplement jaloux : il est submergé par la haine contre l'épouse ou le mari qui l'a quitté, la maîtresse ou l'amant qui l'a trompé (ou qu'il soupçonne simplement de l'avoir fait), car il l'accuse, au plan conscient, d'être responsable de sa souffrance. En réalité, inconsciemment, le sujet ne fait autre que reporter sur cette femme ou cet homme sa haine contre son propre désir de fidélité, ou son propre désir d'amour, désir antérieur à l'entrée de cet être dans sa vie et allant bien au-delà de lui.

C'est pourquoi, une fois cet être assassiné, il en vient à se rendre compte que celui-ci n'était pas le vrai problème. Même s'il n'était pas conscient du jeu de projection qu'il pratiquait sur cette personne, le sujet sent bien, au fond de lui – inconsciemment, là encore – que « ça n'a pas marché », que le passage à l'acte n'a rien changé, que le Mal Mort n'est pas mort, qu'il n'a pas réussi à s'en défaire. Il comprend alors qu'en passant à l'acte, c'est à dire au réel, il n'a fait autre que mettre à jour l'inanité des projections qu'il faisait sur la victime et qu'il est passé d'une « vie invivable » à une « vie impossible ».

Il ne lui reste plus qu'à mettre fin à une vie qui, sans cela, resterait hantée jusqu'au bout... Pour celui qui a tenté de tuer le Mal Mort et qui n'y a pas réussi, les lendemains du passage à l'acte ne chantent pas.

Chapitre 5 POURQUOI ET COMMENT ?

Double inversion Pulsion de mort

Double inversion

Parvenu à ce point de la présente analyse, même s'il n'a pas refusé jusqu'ici les idées qu'elle présente et s'il a accepté de considérer l'acte de tuer et celui de se suicider tels qu'ils sont envisagés ici, un lecteur ayant « du bon sens » pourrait entreprendre de mettre le doigt sur ce qui peut ressembler à une contradiction...

En effet : pourquoi le sujet commet-il ces deux actes qui semblent s'exclure l'un l'autre : s'il tue une victime substitutive pour se délivrer d'un désir mal mort insupportable et s'il y parvient, il devrait ensuite en être délivré et pouvoir vivre libéré, sans qu'il soit nécessaire qu'il se suicide... D'un autre côté : s'il met fin à son conflit intérieur en mettant fin à son existence, il n'est pas nécessaire qu'il « tue le Mal Mort » et qu'il fasse une victime inutile !

Certes, en bonne logique, cela est juste. Mais « ça n'est pas comme ça que ça se passe ». Une démarche logique suppose la claire conscience de tous les éléments de la chaîne du raisonnement. Le fait que le sujet escompte être délivré d'un désir mal mort par son incarnation dans une victime substitutive n'est jamais conscient, il faut le rappeler. Le désir mal mort peut être conscient, le conflit intérieur du sujet peut l'être aussi, mais, en passant à l'acte (de tuer), le sujet ignore absolument dans quel but il le fait (il peut avoir des raisons conscientes de le faire, qui se superposent au souhait de tuer le Mal Mort, mais ce souhait – lui – reste inconscient.) **À un problème inconscient, la recherche d'une solution ne peut être consciente.**

Ce qui pousse le sujet à tuer quelqu'un avant de se tuer, c'est la pression interne qu'il subit (même et surtout – on l'a vu – si elle est inconsciente), pression qui va devenir tellement intolérable qu'il va chercher à **agir**. Pour décharger cette énergie accumulée. Reprendre l'initiative. Récupérer le contrôle de sa vie. Quitte pour cela à utiliser l'Autre. Et cela est vrai même dans les cas des meurtres suicidaires « à la Tristan et Yseult » tels que ceux d'André Papin ou Ernest Levelut.

Tuer quelqu'un avant de se tuer va permettre au sujet d'inverser sa situation existentielle : il a subi l'interdiction du désir sur un point engageant sa vie dans l'un de ses aspects essentiels pendant toute son existence ou une grande partie de celle-ci. Il n'a pas eu « son mot à dire » là-dessus. Il n'a pas été consulté. C'est la vie, c'est le réel, bref c'est l'Autre qui a mis ça en lui. La présence du Mal Mort en lui, il la subit. Il ne l'a pas voulue, pas choisie. Elle lui a été imposée par l'extérieur. Par quelqu'un qui l'a abandonné, quelqu'un qui l'a trompé, par quelqu'un qui l'opprime, qui l'exploite, ou bien même par quelqu'un qui est mort et dont il est en deuil, quand ce n'est de lui-même qu'il est, d'avance, en deuil, car le destin l'a condamné. Mais, de toute façon, le responsable, c'est l'Autre, ce n'est pas lui. Lui n'a pas voulu cela. Il n'y est pour rien.

Le sujet se sent donc victime de quelque chose qu'il ne maîtrise pas. Et il ne peut s'empêcher de rêver à une transformation de cette situation où son sort lui est imposé en une situation où il le contrôlerait. Imposer la mort à un autre être humain va lui permettre d'inverser – de façon significative – sa situation existentielle, et ceci **sur deux plans** : en passant du mode passif au mode **actif** et en passant du statut de dominé au statut de **dominant**.

Il va récupérer la maîtrise de sa propre vie en s'emparant de la maîtrise de celle d'un autre. Quelle que soit sa culpabilité et la « punition » qu'il va s'infliger par la suite, il s'agit là d'un vol, d'un viol, d'une utilisation sans scrupules de l'Autre. Une réquisition brutale, violente, sans pitié. Même dans le cas d'un meurtre suicidaire fusionnel « à la Tristan et Yseult ». Pas une seule seconde, il ne saurait être question de s'apitoyer sur les souffrances du meurtrier suicidaire et de cautionner son meurtre (pas plus que d'être indifférent à son suicide.)

En tuant quelqu'un avant de se tuer, le sujet, dans les tous derniers instants de son existence, s'octroie la possibilité de « revivre sa vie », si brève soit cette « existence de rattrapage ». Dans cette situation extrême, l'acte du meurtre suicidaire prend le statut d'une « vie en miniature », d'une vie « en raccourci », qui annule et remplace tout ce qui l'a précédé. C'est pourquoi le Sujet « doit » s'en prendre à l'Autre. S'il s'en prenait seulement à lui-même, il ne goûterait pas la jouissance, particulière, car unique et ultime, qu'il trouve dans cette revanche consistant à renverser l'ordre qu'il a subi et à avoir enfin prise sur l'extérieur, au lieu que ce soit l'extérieur qui ait prise sur lui.

Et comme cela est inconscient, cela est vrai même pour les victimes les plus pitoyables de l'existence, les êtres les plus faibles, les plus démunis, ceux à qui l'idée consciente qu'ils pourraient occuper une position dominante ne traverserait même pas l'esprit, telle cette malheureuse Félicie Soyer noyant son enfant avec elle (voir article). Elle l'a fait pour leur épargner à tous deux une vie de misère (en l'attachant à elle : moyen concret d'être sûre qu'il n'allait pas lui survivre, mais également expression symbolique du lien entre elle et lui et aussi entre elle et son désir d'une vie meilleure), elle l'a fait aussi (sans en avoir la moindre idée) pour être, ne serait-ce qu'une seule fois et qu'un seul instant, le sujet de sa vie.

Pulsion de mort

Afin de réaliser cette inversion de leur situation existentielle, les meurtriers suicidaires, même les sujets les moins soupçonnables au départ d'une telle métamorphose, vont faire preuve d'une détermination, d'une négation des conséquences de leurs actes et même parfois d'une force physique telles qu'il faut obligatoirement, pour y parvenir, qu'ils aient recours à une énergie particulière, différente de celle qu'on met en œuvre dans la vie de tous les jours. Et ces actes se reproduisent tant et tant de fois, dans tant et tant de circonstances diverses, d'une manière si répétitive, presque mécanique, que l'on est bien obligé de postuler l'existence d'une énergie qui n'est pas celle d'une poignée de sujets atypiques hors de la moyenne, mais plutôt d'une énergie universelle, présente en tous et en chacun, **au repos** en temps ordinaire, mais susceptible d'être **requis** et

activée en vue d'un projet de **destruction** absolue...

De quelle énergie s'agirait-il ? La réponse à cette question peut être fournie par le recours à un concept élaboré par Freud, celui de « **pulsion de mort** » (qu'il nomme « Thanatos ») et qu'il oppose à « Eros », la libido), concept qui a toujours été et reste, aujourd'hui encore, l'un des points les plus contestés de sa théorie, bien que la simple observation du monde autour de nous fournisse – hélas ! – une irréfutable démonstration de sa validité.

Certains auteurs postulent l'existence d'une « pulsion de destruction ». Freud a précisé ce concept de la façon suivante : « Il nous est permis de penser de la pulsion de destruction que son but final est de ramener ce qui vit à l'état inorganique et c'est pourquoi nous l'appelons aussi pulsion de mort. »

Freud soutient que la pulsion de mort serait présente en chacun d'entre nous, étant entendu que la société fait en sorte de la contrôler afin de ne pas exploser sous sa pression. Il arrive pourtant que cette pulsion se mette en action, c'est le cas dans le meurtre suicidaire. Il faut cependant préciser que la pulsion de mort n'est **pas la cause** de ce processus. Elle en est un **moyen**, requis à un moment donné pour fournir au sujet l'énergie dont il a besoin afin d'accomplir son acte. Seule la pulsion de mort, qui est « en réserve » au cœur du sujet, permet à celui-ci de détruire et de se détruire. Si le sujet n'a pas toujours recours à la haine pour tuer, il a, par contre, toujours recours à la pulsion de mort, qui est au cœur de chacun de nous et qui va également permettre son suicide. Voilà le « pacte » entre désir et pulsion de mort, entre Eros et Thanatos, auquel il a été fait allusion plus haut, pacte qui exclut toute mythification lyrique du désir dans la mesure où il témoigne que non seulement le destin du sujet et celui du désir ne sont pas toujours solidaires, mais qu'ils peuvent même être antinomiques. Les exigences du désir, exacerbé par l'impossibilité de les satisfaire où se trouve le sujet, posent parfois à celui-ci un tel problème qu'il n'a, pour le résoudre, d'autre solution que de s'autodétruire.

Il serait, dans de tels cas, préférable qu'il pût contrôler son désir afin d'en éviter ces effets « secondaires », extrêmement mortifères. Il existe des écoles de pensée, tel le bouddhisme, prônant le détachement par rapport à nos désirs. Il serait assurément très instructif d'enquêter afin de savoir quelles sont les statistiques des meurtres suicidaires dans les régions à dominante bouddhiste. À supposer que l'on y constate peu de cas de cet ordre, il s'agirait d'un élément supplémentaire à verser à l'actif de ce courant de pensée. On ne peut néanmoins négliger tout ce que l'énergie du désir apporte à l'être humain. Si le présent texte s'attache à démontrer lucidement un mécanisme de destruction dont le désir est un rouage essentiel, il n'entend pas pour autant prononcer sur ce dernier de jugement sans appel.

Pour conclure ce chapitre sur la pulsion de mort, il faut mentionner le cas particulier des meurtriers suicidaires agissant sous l'emprise de l'alcool et, plus largement, sous celle de produits stupéfiants. Il est vrai que l'action de ces produits apporte, très souvent, un état de désinhibition, d'euphorie, de bien-être (l'ivresse, le « flash ») à la faveur duquel les conflits intérieurs du sujet, tel celui provoqué par un désir mal mort, semblent être « désactivés », mais cela ne paraît pas être toujours le cas et si le sujet, sous l'emprise de

tels produits, voit sa lucidité diminuée, cela ne signifie pas pour autant l'interruption chez lui de toute activité inconsciente. Lorsqu'il existe, chez un sujet, une problématique de désir mal mort, elle semble donc bien rester entière durant l'état de désinhibition, tout au moins dans certains cas. Or, à la faveur de cet état, il y a tout lieu de penser que les mécanismes de contrôle et de limitation de la pulsion de mort sont parfois « débranchés » : la pulsion de mort serait alors « flottante », disponible, et ce « flottement » offrirait à l'inconscient du sujet une occasion de la recruter pour exécuter la séquence du meurtre suicidaire, ce qui expliquerait les cas où un sujet alcoolique ou drogué commet un meurtre suicidaire durant un « trip » ou une crise de delirium...

Chapitre 6 DÉSIRS ONTOLOGIQUES

Désir de toute-puissance
Désir de bonheur
Désir d'immortalité

Désir de toute-puissance

Il a été postulé ci-dessus que le meurtrier suicidaire « recrute » et met en mouvement la pulsion de mort, structurellement présente en lui, mais tenue au repos dans la vie courante, afin d'y trouver l'énergie nécessaire pour agir en vue de se délivrer de son désir mal mort. Cependant, lorsqu'on constate qu'une nette majorité des meurtres suicidaires ayant lieu dans la sphère privée (en laissant momentanément de côté les attentats-suicides), sont commis par des hommes sur des femmes qui, d'une manière ou d'une autre, constituent un obstacle à leurs désirs, l'honnêteté intellectuelle conduit à s'interroger sur le degré de validité de la théorie exposée ici.

On peut, en effet, se demander si le déchaînement de la pulsion de mort, au lieu d'être un moyen pour les hommes violents de « tuer » un désir mal mort, n'est pas plutôt, « tout simplement » (si l'on peut dire) une sorte « d'orage psychique » accompagnant, chez ces hommes dominateurs, l'exaspération devant une résistance à leurs désirs et traduisant leur volonté brutale de détruire, non pas le désir, mais, au contraire, l'obstacle à ce désir ?

L'homme violent qui veut dominer et soumettre la femme, n'est-il pas, au fond, un « nazi domestique » ? On est là, en effet, comme on l'a vu pour les nazis, en plein **désir de toute-puissance**, mais un désir qui semble loin, très loin d'être « mal mort » et paraît, au contraire, terriblement vivant...

Mais, s'il en était ainsi, pourquoi, alors, ces hommes se suicideraient-ils après avoir tué leur victime ? Voilà qui est antinomique de l'idée d'un désir parfaitement égoïste, seulement sensible à l'autre en ce qu'il lui fait obstacle (donc n'étant pas susceptible d'inspirer une culpabilité entraînant le suicide), antinomique aussi de l'idée d'une exigence de jouissance qui n'a nulle intention de se nier elle-même...!

En vérité : sous les apparences d'une volonté de dominer, ces hommes savent bien, au fond, que dominer est impossible, que leur domination, en tout cas, est limitée : ils domineront une femme, ils ne les domineront pas toutes. Ils ne domineront pas tous les hommes. Il y a cent mille choses qu'ils ne domineront pas. Et surtout, ils ne domineront pas la mort.

Ils ont l'obscur prescience que leur désir de toute-puissance n'aura jamais raison de tous les obstacles. C'est pourquoi, sous l'apparence d'une affirmation forcenée de ce désir, celui-ci les gêne, les dérange, les étouffe, les empoisonne et, au fond d'eux-mêmes, ils voudraient en être libérés. Mais, comme ce n'est pas possible, car en même temps ils y tiennent trop pour y renoncer, alors ils l'exagèrent, le poussent à l'extrême,

transforment le désir en besoin, et la réalisation de ce désir devient alors une « question de vie ou de mort », à laquelle ils répondent par... la mort !

Qu'ils soient violents, qu'ils soient dominateurs, qu'ils se sentent coupables une fois qu'ils ont tué, tout cela est certain, mais cela n'empêche pas qu'il y ait en eux un réel souhait de mise à mort d'un désir qui les torture sans qu'ils le sachent vraiment. C'est afin de le mettre à mort une fois pour toutes qu'ils l'exacerbent. C'est une fuite en avant. Dans les violences domestiques, l'homme flirte avec la mort.

Au fond, sous leur violence d'adultes, ces hommes sont des enfants. Plus encore qu'immatures, ils sont **infantiles**, et cela au sens très profond du terme, puisqu'en fait, cette toute-puissance à laquelle ils aspirent n'est autre qu'un sentiment qu'ils ont ressenti autrefois, et dont ils gardent un souvenir ébloui.

Nous avons tous traversé dans l'enfance – à tout le moins in utero – une phase où le principe de réalité n'était pas encore entré dans notre vie, où nous formions un tout avec la mère, ou avec un substitut de mère, qui jouait alors le rôle du monde et qui, en répondant à nos désirs, nous donnait l'illusion que le monde ne nous résistait pas, ne nous nous résisterait jamais, que nous étions tout-puissants, qu'il nous suffisait de **désirer pour obtenir**.

Bien sûr, il nous a fallu déchanter : notre toute-puissance s'est vite révélée n'être qu'une fausse impression, une croyance, une illusion, une sorte de mythe personnel, dont nous avons constaté qu'il était en vérité universel, car nous l'avons retrouvé chez l'Autre (souvent à nos dépens). Ce désir s'est avéré barré, absolument et définitivement barré. Mais comme il demeurait bien trop fort en nous pour que nous en fassions notre deuil, il devenu mal mort pour nous et nous avons dû le refouler (si l'on demande à un sujet non averti de la chose analytique s'il y a en lui un désir de toute-puissance, il le niera toujours vigoureusement.)

Et pourtant, nous gardons tous en nous un souvenir inconscient (une « mémoire sans souvenirs ») de cette brève période et cette mémoire est si forte, si intense, que le désir de toute-puissance reste présent au fond de nous, car nous avons tous la nostalgie (inconsciente) de cette période. Seulement, ce désir de toute-puissance est inégalement fort selon les individus. Chez certains, il est presque inexistant, ne subsistant qu'à l'état de traces imperceptibles, chez d'autres, au contraire, il est présent dans une proportion pathologique. Chez ceux-là, probablement parce que ce désir a eu une très grande force dès l'origine, mais aussi, sûrement, parce qu'il a été exaspéré par des facteurs « existentiels », le souhait de s'en défaire va les conduire au passage à l'acte. C'est le cas de ces hommes, violents et dominateurs, meurtriers suicidaires de femmes tombées entre leurs mains.

Finalement, ces hommes ne contredisent pas, comme on a pu un moment le croire, la théorie du meurtre suicidaire comme entreprise de mise à mort d'un désir barré. Au contraire, ils la confirment, en la faisant passer à un niveau supérieur : par leur nombre, par la violence de leur comportement, ils révèlent à quel point le désir de toute-puissance est présent et à quel point il est torturant.

S'il en est ainsi c'est parce qu'il s'agit d'un désir **mal mort pour l'humanité entière**. En effet, c'est un désir inhérent à l'être humain, dans sa structure même, dans l'écriture

génétique de son histoire, histoire de l'espèce qui se répète, immuable, à l'apparition de chaque individu, à la venue de chacun de nous, parce que chacun de nous passe forcément par une phase de fusion avec sa mère – à tout le moins in utero, rappelons-le – et traverse une même période mythique de toute-puissance, dont il garde à jamais la mémoire inconsciente.

Désir inhérent à l'être, le désir de toute-puissance peut donc, à bon droit, être qualifié de désir « **ontologique** ». Et s'il en est ainsi, cela signifie que, par une sorte de « fatalité statistique », il risque de pousser un très grand nombre de gens au passage à l'acte et de provoquer un grand nombre de meurtres suicidaires. Il ne faut donc pas s'étonner de le retrouver très souvent dans le profil psychologique des meurtriers suicidaires, agissant en « toile de fond » derrière un ou de plusieurs autres désirs mal morts, y compris (et peut-être même surtout) dans celui des auteurs d'attentats-suicides (on verra pourquoi plus loin)...

Désir de bonheur

Durant notre petite enfance, le corps à corps fusionnel avec la mère – disponible, attentive, réactive, prévenante, nourrissante, assouvissante, comblante – n'a pas seulement créé cette enivrante, cette merveilleuse illusion de toute-puissance, dont nous avons gardé la persistante nostalgie, il nous a aussi procuré un délicieux, un merveilleux, un fabuleux, un prodigieux sentiment de **bonheur**, dont la perte – aussi inéluctable que celle du sentiment de toute-puissance et qui, d'ailleurs, s'est produite en même temps – nous laisse et nous laissera toujours inconsolables...

Ce **sentiment de complétude**, plus encore, peut-être, que celui de toute-puissance, nous n'avons eu de cesse, ensuite, d'essayer d'en faire à nouveau l'extatique expérience et c'est ainsi qu'est apparu en nous cet autre désir qui n'a plus jamais cessé de nous hanter, ce désir que nous sommes destinés à nous efforcer sans cesse de satisfaire, de par notre programmation génétique, de par notre appartenance à l'espèce humaine, cet autre désir ontologique : le **désir d'être heureux** (mal mort lui aussi, bien entendu, cela est évident, car qui n'a fait l'expérience que le bonheur est hors d'atteinte ou, en tout cas, n'est pas durable ?)

Désir d'immortalité

Il n'est guère besoin de s'étendre sur l'angoisse de mort, hantise majeure des êtres humains, ni sur le désir ardent d'y échapper qui les habite, conduisant la plupart d'entre eux à faire « comme si » leur mort n'aura pas lieu et se transformant, chez d'autres, en certitude de survivance...

Songe-t-on, pourtant, que le désir d'échapper à la mort – bien qu'il soit plus directement « biologique » que le désir de toute-puissance ou celui d'être heureux – est cependant, lui aussi, comme ceux-ci, lié à un vécu d'enfance ? Il s'agit de cette période initiale **où l'enfant ignore encore qu'il va mourir**.

De même que nous gardons de la période de fusion avec la mère une mémoire

inconsciente qui entretient en nous le désir de toute-puissance ou celui d'être heureux, nous gardons de cette période d'ignorance bienheureuse où nous ne savions pas que nous étions mortels une mémoire qui entretient ce troisième – et dernier – désir ontologique mal mort pour l'Humanité, qui est loin d'être le moindre, puisqu'il n'est autre que le **désir d'être immortel...**

Chapitre 7

L'ATTENTAT-SUICIDE SOLUTION MIRACLE À LA PROBLÉMATIQUE DU MAL MORT

Ces désirs ontologiques mal morts, qui constitue le « Mal Mort de l'Humanité », vont être présents dans l'inconscient d'un grand nombre de meurtriers suicidaires, souvent en « toile de fond », derrière d'autres désirs mal morts, plus immédiatement repérables.

Ainsi, bien que les auteurs d'attentats-suicides islamistes soient animés par ailleurs, comme on l'a vu, par des désirs « communautaires » mal morts, créant dans leur inconscient des conflits extrêmement détonants, ce « Mal Mort de l'Humanité » va également être présent chez eux et va même constituer l'enjeu principal de leur action, dans la mesure où ils visent l'accession au Paradis, lieu où les aspirations les plus profondes et les plus essentielles de l'être humain sont promises à être prises en compte.

Jusqu'à ce qu'apparaisse l'attentat-suicide d'inspiration islamiste, le sujet habité par un désir mal mort ne pouvait s'en délivrer qu'en le détruisant (à travers la victime substitutive) et donc en se détruisant lui-même à sa suite, par le suicide, selon le mécanisme d'une nécessité qui a été examinée plus haut.

Ce que le sujet cherchait c'était à être délivré de son désir mal mort par sa **néantisation**. Qu'ensuite, une fois cette néantisation réalisée à travers la destruction de la victime substitutive, le sujet se néantise lui aussi, voilà qui était une conséquence inéluctable de l'acte précédent, mais qui n'était pas le but recherché à l'origine par le sujet, lequel, au départ, ne demandait qu'à vivre et être heureux, les meurtriers suicidaires, quoique habités par la pulsion de mort, étant, à l'origine, il faut le rappeler, des êtres de désir donc des êtres de vie (même s'ils apportent la triste démonstration que le désir et la vie peuvent diverger).

Tout a changé avec l'apparition historique d'une certaine lecture des textes de l'Islam par certains théologiens qui se sont mis à demander (et même à exiger) que le Croyant tue les « ennemis de Dieu », en lui promettant, en échange, **vie éternelle au Paradis**.

Ceci a été un fait nouveau dans la problématique du désir mal mort, car, au Paradis d'Allah, les désirs terrestres ne sont pas abolis, ils sont, au contraire, **exaucés**, dans une version « céleste » peut-être, mais exaucés quand même. Ainsi les « soixante dix vierges » promises au jeune et vigoureux martyr : au Paradis, le plaisir charnel n'est pas devenu obsolète, il n'est pas dépassé, pas transcendé, non, il est, au contraire, promis à la satisfaction éternelle...

C'est cela qui a tout changé : s'il a la chance d'être un « bon » Musulman, un sujet habité par un désir mal mort va pouvoir régler le problème que celui-ci lui pose **sans avoir besoin pour autant d'y renoncer** ! Car il devient possible de s'en délivrer, non pas en le détruisant, comme les mécréants d'autrefois, mais en le **satisfaisant** !

Voilà la grande, la merveilleuse nouvelle, qui envoie à la mort des bataillons de « kamikazes » sans peur ni peine, le cœur léger, un sourire bienheureux sur les lèvres !

L'accomplissement sage et méritant du Commandement de Dieu – qui leur enjoint, par la bouche de ses émirs, de détruire ses ennemis jurés – leur ouvre la porte du Paradis

où le désir mal mort ne sera plus mort, mais réalisé et même réalisé dix fois, cent fois, mille fois « mieux » que sur Terre ! Quel que soit ce désir mal mort, qu'il s'agisse du désir d'indépendance, du désir de liberté, de dignité, etc. l'attentat-suicide en délivre le sujet en le propulsant hors des contrées terrestres où ces justes désirs sont injustement brimés. L'existence terrestre se transcende et se réalise dans le royaume de Dieu, d'où seront éliminés tous les « incroyants » qui lui faisaient obstacle sur Terre...

Dans l'instant qui précède son acte, le « kamikaze » se sent libéré de tous ses désirs (libéré de la version « terrestre » de ces désirs et « pré-jouissant » de leur version céleste) et, en même temps, il « pré-vit » leur réalisation paradisiaque. Il ne s'en libère donc, non pas par la destruction mais par la certitude enfin atteinte (et par la jouissance qu'apporte cette certitude) que ces désirs vont être réalisés quelques secondes plus tard, au Paradis...

Et ceux qui lui importent par dessus tout et dont il attend le plus ardemment la réalisation, ce sont les trois désirs ontologiques mal morts. En effet, au Paradis, ils seront satisfaits tous les trois...

Tout d'abord, bien sûr, sera satisfait le **désir d'immortalité**... Et dans le temps même où il sera satisfait, le sujet en sera délivré : en effet, **il n'y a plus lieu de désirer immortalité dans un lieu où l'immortalité est offerte** ! On ne désire plus un objet que l'on a atteint ! Suprême raffinement et délivrance absolue !

Sera satisfait aussi le **désir de toute-puissance**... Mais le sujet sera alors délivré de sa forme « terrestre », celle de la recherche – vouée à l'échec – d'une toute-puissance individuelle, pour goûter sa forme « céleste » : l'acquisition de la toute-puissance divine, **que Dieu consentira à partager avec sa créature**, sous une forme que la créature pourra supporter...

Sera satisfait, enfin, le troisième et dernier désir ontologique : le **désir d'être heureux**... Et là, le sujet goûtera la même merveilleuse délivrance que pour son désir d'immortalité : il n'y aura plus lieu de désirer le bonheur dans un lieu où le malheur n'existera plus, dans un lieu **où il sera possible de retrouver, pour toujours, avec Dieu, la fusion vécue autrefois avec la mère**...

Comment s'étonner de l'épidémie d'attentats-suicides à laquelle on assiste actuellement, puisqu'une tendance permanente – mais qui, jusque là, ne touchait que des individus isolés, sans justification de leur acte – trouve en Dieu la justification « absolue » : un blanc-seing donné par le Juge Suprême, celui qui détient le droit de vie ou de mort sur tous les êtres humains et peut décerner l'autorisation de tuer et de se tuer, non seulement sans remords, sans scrupules, sans freins, mais même avec joie, avec bonheur, avec le sentiment d'un bon droit exercé et même du devoir accompli ! Et surtout avec la perspective du Paradis mérité !

Mais quelles que soient les promesses qui sont faites aux sujets à qui l'on propose de commettre un attentat-suicide, ce que la religion a récupéré ici, c'est bel et bien la pensée magique et l'incarnation de tous les désirs mal morts du sujet – y compris les désirs ontologiques – dans une victime substitutive. Bien que tout le monde en soit inconscient, les idéologues comme le « kamikaze », on pourrait dire ici, comme Freud : « Ça n'empêche pas d'exister. »

Mais ce n'est pas parce que c'est un commandement de Dieu que le chemin du Paradis passe par la destruction des victimes, c'est parce que les sujets recrutés cherchent à se délivrer de quelque chose en détruisant les victimes que ces commandements trouvent des sujets rongés par le Mal Mort pour les écouter...

Chapitre 8

PISTE

Si l'on souhaite exploiter le contenu de cette analyse, afin d'en dégager une piste de réflexion en vue de travailler sur la problématique du Mal Mort, il faudrait prendre en compte ce qui a été avancé au chapitre « 2ème temps de la séquence : meurtre du Mal Mort », plus particulièrement au paragraphe « Pensée magique » :

Le premier stade de la séquence du meurtre suicidaire – la présence du désir mal mort à l'intérieur du sujet – peut être ou ne pas être conscient, selon qu'il a ou non refoulé son désir. Par contre, le second stade de la séquence – l'incarnation du désir mal mort dans une victime substitutive – n'est, lui, **jamais conscient**. Absolument jamais.

Car ***s'il l'était ou s'il le devenait, la pensée magique ne pourrait opérer, le processus ne s'amorcerait pas, ou se désamorcerait, et le mécanisme menant au passage à l'acte serait enrayé.***

En effet, ainsi que cela apparaît dans ce chapitre : la pensée magique n'est utilisée ici ni consciemment ni volontairement.

Une telle remarque sur le **passage de l'inconscient au conscient** mériterait d'être prise en compte par les lecteurs thérapeutes. En effet, ces réflexions constituent peut-être une piste à suivre dans les thérapies des « candidats » au meurtre suicidaire qui pourront être entreprises, pour autant que de telles tendances aient pu être préventivement dépiquées chez certains sujets, ou dans les thérapies des sujets déjà engagés dans le processus menant vers le passage à l'acte, qui accepteraient d'essayer de l'enrayer.

Ce texte a été écrit pour apporter une vision théorique de ce phénomène afin de le réduire. S'il pouvait contribuer au succès d'une démarche thérapeutique, ne serait-ce qu'après d'un seul « candidat » au meurtre suicidaire, en évitant qu'il n'effectue un passage à l'acte, alors il n'aurait pas été écrit en vain.

1938

L'Intransigeant

22 mai 1938

**Dans un accès de folie un jeune Japonais
tue 27 personnes et se donne la mort**

(de l'agence Dome)

Tokio, 21 mai

Un jeune Japonais, âgé de vingt-deux ans, armé d'un fusil de chasse, s'est soudainement mis à courir comme un fou dans les rues d'une ville de la préfecture d'Okayama et a tué vingt-sept personnes.

Il s'est ensuite donné la mort.

Le Courrier du Centre

22 mai 1938

**À Solignac une neurasthénique se noie dans la Briance
Et son petit-fils a disparu sans doute entraîné dans la mort**

Une bien pénible affaire vient de mettre en émoi les habitants de la coquette localité de Solignac.

Voici ce qui s'est passé :

Dans l'après-midi du 18 courant, Mme Marie Champarnaud, née Duchez, 56 ans, originaire de Magnac-Bourg, et dont le mari, Jean, de quatre ans plus âgé, est facteur en retraite, quittait son domicile.

Elle était accompagnée par son petit-fils André Cluzelaud, 7 ans, qu'elle a élevé et qu'elle affectionnait beaucoup.

Tous les deux voulaient aller voir, au village de Chabiran, la mère du petit André, souffrante.

Grand-mère et petit-fils partirent de Solignac en s'entretenant gaiement.

Le père d'André Cluzelaud, Pierre, qui exerce la profession de sabotier, rentra à Chabiran sa journée terminée.

- As-tu vu André et sa grand-mère ? demanda-t-il à sa femme.

- Pas du tout.

Néanmoins, M. Cluzelaud, supposant que Mme Champarnaud avait pu changer d'avis, rebrousser chemin, ou aller chez quelque parent ou ami, ne s'alarma point outre mesure.

Le lendemain, ni la grand'mère ni l'enfant ne reparut.

Bien compréhensible inquiétude du sabotier qui se rendit chez un parent, à l'Aiguille.

À l'Aiguille, aucune nouvelle non plus.

Des recherches furent immédiatement entreprises. La gendarmerie de Solignac, alertée, y participa.

Le corps de Mme Champarnaud fut retrouvé dans la Briance, près d'une écluse, au lieu dit Gravetaud, à 500 mètres du bourg de Solignac.

Appelé pour procéder aux constatations d'usage, le Docteur Rebière attribua la mort de Mme Champarnaud à une submersion.

Bien que neurasthénique depuis trois ans jamais cette femme n'avait manifesté l'intention d'attenter à ses jours.

Quant au petit André, nul ne sait ce qu'il est devenu.

En vain l'a-t-on cherché à Gravetaud et aux environs.

Les fouilles n'ont donné aucun résultat.

Son corps gît-il au fond de la rivière ? C'est ce que sa famille se demande avec angoisse. Les recherches continuent à l'heure où nous écrivons ces lignes.

La grand'mère s'est donnée la mort, entraînant avec elle son petit-fils ; elle s'est jetée dans la Briance, 100 mètres au-dessous du cimetière, croit-on, car l'herbe est foulée à cet endroit. L'eau est profonde, 2 mètres 50 environ. Les recherches, nous l'avons dit, sont demeurées infructueuses. La Briance a considérablement baissé.

La famille a, paraît-il, sollicité le concours d'un radiesthésiste.

Le Courrier du Centre

26 mai 1938

Le corps du petit noyé de Solignac a été retrouvé

Dans l'après-midi de mardi, MM. Theillaumas et Mallefond, qui effectuaient des recherches dans la Briance, à l'effet de retrouver le corps du jeune André Cluzelaud, noyé dans les circonstances que l'on connaît, ont vu leurs efforts couronnés de succès. Le cadavre du pauvre enfant fut découvert à 250 mètres de l'endroit où sa grand-mère l'avait jeté, près de la rive, sous les racines d'un chêne, et à une égale distance en amont de l'écluse de Gravetaud, où fut retrouvé celui de l'aïeule. Le corps ne portait aucune blessure. Le drame s'est donc déroulé dans les circonstances indiquées.

La femme Marie Champarnaud, neurasthénique, voulant en finir avec la vie, avait résolu d'entraîner avec elle, dans la mort, le garçonnet.

L'Intransigeant

23 mai 1938

Au cours d'une querelle, un père tue son fils et se donne la mort

Lorient, 22 mai.

(par téléphone)

Un drame particulièrement horrible vient de se dérouler dans le Morbihan. Hier, à 21 h 45, une violente discussion mettait aux prises, à Hennebont, Louis Rouzeau, âgé de 50 ans, et ses deux fils. Le père, pris de boisson, leur reprochait leur congédiement des Forges d'Hennebont. Dans sa colère, il s'empara d'un fusil de chasse et tua son fils Louis, âgé de 18 ans, de deux coups de feu. Se rendant compte de l'horreur de son crime, le père meurtrier se fit justice en se tirant un coup de fusil dans la bouche. Il succomba une demi-heure plus tard.

Le Courrier du Centre

23 mai 1938

Drame de famille dans le Morbihan

Lorient, 22 mai.

Le nommé Louis Rouzeau, qui reprochait à son fils Louis, 18 ans, de rester en chômage, a tiré hier soir, deux coups de fusil sur le jeune homme. Celui-ci fut tué sur le coup. Le meurtrier se tira ensuite un coup de fusil dans la tête.

Le Courrier du Centre

31 mai 1938

Poussé par la misère il tue sa femme et se donne la mort

Caen, 30 mai.

Les cadavres de M. André Papin, âgé de 32 ans, garçon épicier, et de sa femme, âgée de 31 ans, tués à coups de revolver, ont été découverts à la fin de la matinée, dans la chambre occupée par le couple, rue Base.

La femme était parée d'une couronne de fleurs d'oranger ; elle avait à ses pieds son petit chien tué aussi à coups de revolver.

M. Papin avait laissé des lettres pour expliquer que, poussé par la misère, il avait tué sa femme et se donnait la mort.

1er juin 1938

Un jeune homme tue sa fiancée à Paris et se suicide

Paris, 31 mai

C'est un drame passionnel qui s'est déroulé ce matin, vers 4 heures, dans le quartier des Halles, et au cours duquel M. Gaston Olive, 23 ans, 71 rue du Temple, a tué Mlle Simone Michelot, vendeuse, âgée de 20 ans.

Les deux jeunes gens s'étaient fiancés, mais, pour des raisons que l'enquête de la police n'aura pas à éclaircir, car le meurtrier s'étant suicidé, toute action de la justice est éteinte, il y eut rupture.

Et ce matin, aux premières lueurs de l'aube, M. Olive suivit Mlle Michelot, allant prendre son travail.

Celle-ci avait appelé à son aide un passant, M. Girard, gardien de la paix en retraite. « Je suis suivie, Monsieur, dit-elle. J'ai peur, secourez-moi. »

Mais déjà Gaston Olive était derrière sa fiancée. Il sortit soudain un browning de sa poche et fit feu par trois fois. Mlle Michelot tomba, mortellement blessée. Un quatrième coup de revolver retentit. Le meurtrier venait de se faire justice.

Un car de police emmena deux cadavres à l'Hôtel-Dieu.

2 juin 1938

Une jeune fille-mère noie son bébé et son neveu dans la Seine Et les recherches faites pour la retrouver restent vaines

Fontainebleau, 1er juin.

Un drame pénible vient de se produire à Marolles-sur-Seine.

Une fille-mère, Félicie Soyer, âgée de 23 ans, vivant avec son père, manouvrier au hameau de Trechy, près de Saint-Germain-Laval, a noyé son fils René, âgé de trois ans, et son neveu, Joseph Cardan, âgé de 18 mois, dont elle avait la garde.

On a retrouvé les cadavres des deux bébés dans la Seine, à Marolles.

Dans une lettre, Félicie Foyer annonçait son intention de se suicider avec les deux enfants sans donner le motif de cet acte désespéré. Le corps de la jeune femme n'a pas encore été retrouvé.

Le Courrier du Centre

6 et 7 juin 1938

On a retiré de la Seine les corps de Félicie Soyer, de son fils et de son nourrisson

Montereau, 6 juin.

Ce matin, à 8 heures, on a retiré de la Seine, près de Montereau, le corps de Félicie Soyer qui, il y a quelques jours, s'était jetée dans le fleuve avec son fils et le nourrisson qu'elle avait en garde. Le corps était ceint d'une écharpe dont la désespérée a pu se servir pour attacher un des enfants.

Le Courrier du Centre

9 juin 1938

Un Arabe tue sa femme puis tente de se suicider

Lyon, 8 juin.

On donne les détails suivants sur un drame survenu dans le quartier Monchat : L'Arabe algérien Mohamed Ben Lakdar Dries, 58 ans, chauffeur, a tué, cet après-midi, de 26 coups de couteau, sa femme, née Marie Alexandre, 42 ans, mère de cinq enfants. Le meurtrier a tenté, ensuite, de se suicider, en se tirant une balle de revolver derrière l'oreille et en s'enfermant dans la pièce où il avait ouvert le réchaud à gaz.

Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave. Le meurtrier avait eu, déjà, des accès d'alcoolisme redoutables. Le matin même, au cours d'une première scène de jalousie, il avait menacé sa femme et n'avait lâché prise que sous les coups de ses enfants qui le frappaient de leurs jouets et sur l'intervention des voisins. Cet après-midi, vers 14 heures, dans un nouvel accès de fureur, il s'acharna, à coups de couteau, sur sa femme.

Lakdar Dries avait récemment purgé une peine de prison pour menace de mort contre un de ses enfants et pour port d'arme prohibé.

Le Courrier du Centre

21 juin 1938

À Bagdad, ayant échoué, un étudiant tire sur l'examineur et se suicide

Bagdad, 20 juin.

Le doyen de la Faculté, de nationalité égyptienne, et un professeur égyptien ont été l'objet d'un attentat criminel alors qu'ils faisaient

passer des examens à la Faculté de droit.

Un étudiant qui avait échoué, tira plusieurs coups de revolver sur l'examineur le blessant grièvement et déchargea plusieurs autres balles de son arme sur le doyen qui se portait au secours de son collègue.

Le doyen a été légèrement atteint.

L'auteur de l'agression s'est suicidé.

Le Courrier du Centre

30 août 1938

**Le maire d'une petite commune de la Creuse,
tue, à coups de fusil, sa femme et son fils
et se suicide avec la même arme
On ignore la cause de ce drame qui cause
dans la région une profonde émotion**

(De nos correspondants d'Aubusson et de Felletin)

Le petit village de Margnat, commune de Sainte-Feyre-la-Montagne, a été, jeudi matin, le théâtre d'un drame affreux qui a consterné toute la région. Drame inexplicable, semble-t-il, autrement que par un accès de folie subite.

Au village de Margnat, M. Ernest Levelut, âgé de 35 ans, exerçait le métier de sabotier. Excellent homme, très affable et très serviable, il avait été choisi, il y a trois mois, pour succéder à M. Parasse en qualité de maire de la commune. Il avait épousé, en janvier 1932, Mlle Marie Lesouple. Son ménage était très uni. Les deux époux n'avaient pas tardé à saluer l'apparition d'un charmant petit garçon, Émile, dont la naissance était venue ajouter encore à la joie de leur foyer. Émile était maintenant dans sa troisième année.

Par quel mystérieux destin, le malheur est-il venu soudainement s'abattre sur cette famille ?

On ne sait. Toujours est-il que de cet heureux ménage à qui, hier encore, tout semblait sourire, il ne reste plus maintenant rien...

Rien que trois cadavres atrocement mutilés.

Neurasthénie ?

Notre correspondant d'Aubusson nous téléphone, en dernière heure, que le drame de Margnat pourrait bien avoir pour cause la neurasthénie et une violente crise de désespoir.

Levelut avait enterré son beau-père il y a huit jours. Il souffrait lui-même d'une laryngite et se croyait sérieusement atteint.

- Je n'en ai plus pour longtemps, aurait-il confié, il y a quelques jours, à un ami.

D'une façon générale, il n'était pas très matinal.

Cependant, jeudi, contrairement son habitude, il était debout à six heures. Une demi-heure après, il achetait un paquet de tabacs, passait à la mairie et prenait la direction de Felletin.

Là, a-t-il consulté quelqu'un sur son état de santé ? L'enquête, sans doute, le précisera.

Toujours est-il qu'à 9 h 15, quand il a réapparu à Margnat, il avait, ont dit certains témoins, la figure décomposée.

A-t-il, dans une crise de neurasthénie et de désespoir, voulu entraîner les siens dans la mort ? C'est possible.

Mais la neurasthénie elle aussi est un genre de folie.

1940

Le Matin

18 août 1940

Un Arabe jaloux joue du revolver, blesse grièvement sa maîtresse et se suicide

Un drame ayant la jalousie pour mobile et dont l'auteur est un Arabe s'est déroulé dans la nuit de samedi à dimanche, à Pantin.

Une mère de deux enfants, Mme Simone Leziers, 30 ans, était l'amie du manœuvre Ahmed Tabti, 35 ans, qui se trouvait alors en sanatorium et se savait condamné par la tuberculose.

Madame Leziers entretenait depuis plusieurs mois des relations coupables avec un cousin de son amant.

Il y a quelques jours, la jeune femme décidait de rompre. Le manœuvre feignit d'y consentir, mais il garda la clé de l'appartement de Madame Leziers, 7 rue Berthier.

Samedi, vers 22 h, Ahmed Tabti y pénétrait.

Lorsque Mme Leziers, qui avait fait des courses, rentra chez elle, l'Arabe lui demanda ses vêtements.

Mme Leziers lui ayant fait remarquer qu'il était passible des tribunaux pour être entré chez elle durant son absence et lui déclarant qu'elle allait se plaindre au commissariat, Tabti devint furieux et, sortant un revolver, fit feu à trois reprises.

Après quoi l'Arabe rentra chez lui, 15 rue Magenta, à Pantin, et se tira une balle dans la tête.

Il succombait peu après.

Blessé de deux balles dans la poitrine et d'une troisième à la cuisse droite, Mme Leziers, qui est dans le coma, a été transporté à l'hôpital Tenon.

1943

Le Petit Parisien

18 janvier 1943

Un jaloux égorge sa femme et se fait justice

Alertés par des cris d'effroi, les locataires d'un immeuble situé 36 rue de Créteil, à Saint-Maur, se trouvaient hier matin, vers neuf heures, devant un affreux spectacle. Le maçon Luigi Cattaneo venait d'égorger sa femme et s'était lui-même profondément tailladé la gorge avec un rasoir. Le criminel, qui devait bientôt expirer à l'hôpital de Créteil, était sujet depuis deux ans à des crises de neurasthénie et à des accès de jalousie imaginaire.

2002

Le Nouvel Observateur

31 Janvier 2002

Portrait de la première femme kamikaze

L'auteur de l'attentat-suicide de dimanche à Jérusalem est Wafa Idris, une jeune femme de 27 ans. Divorcée et secouriste volontaire, elle vivait avec sa mère dans un camp de réfugiés de Ramallah.

Portrait

Wafa Idris, la jeune femme identifiée comme l'auteur de l'attentat de Jérusalem dimanche, secouriste volontaire auprès des blessés palestiniens de la nouvelle intifada, avait elle-même été blessée à trois reprises par des balles en caoutchouc israéliennes, selon ses proches. Mais Wafa Idris, 27 ans, n'avait jamais confié à sa famille qu'elle appartenait à un quelconque mouvement politique. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé issu du Fatah de Yasser Arafat, ont revendiqué l'attentat commis par Wafa Idris, en réponse aux actions militaires israéliennes et notamment au confinement d'Arafat. Dans leur communiqué, les Brigades parlent d'une « opération-martyre », laissant entendre qu'il s'agissait bien d'un attentat-suicide. Et que Wafa Idris est bien la première « chahida » (martyr) de l'histoire de l'intifada.

Divorcée, sans enfants, elle vivait avec sa vieille mère et d'autres membres de sa famille dans le camp de réfugiés d'Amari, à Ramallah. Dimanche, comme chaque jour, elle est partie, comme si elle allait au travail, avec le Croissant-Rouge palestinien.

« Comme d'habitude »

« Elle est partie comme d'habitude, un sourire aux lèvres, courant comme si elle volait », raconte sa mère Wasfia, assise à même le sol sous un portrait d'Arafat dans sa modeste maison de deux pièces.

Quelques heures plus tard, une femme faisait exploser une bombe de forte puissance en plein centre de Jérusalem, entraînant dans la mort avec elle un vieil Israélien de 81 ans et blessant plus d'une dizaine de personnes.

« Si j'avais su qu'elle allait là-bas, je l'en aurais empêchée », soupire sa mère.

Ne la voyant pas revenir dimanche en fin d'après-midi, la famille commença à l'appeler sur son téléphone portable. En vain.

Et mardi soir, la police palestinienne apportait la nouvelle de la mort de leur Wafa, première femme kamikaze de l'intifada.

La police israélienne, elle, n'a toujours pas rendu publique son identité, expliquant encore mercredi qu'on ne savait pas s'il s'agissait d'un suicide délibéré ou si la jeune femme entendait déposer sa bombe et quitter les lieux.

Les parents de Wafa avaient quitté la ville de Ramle, en Israël, en 1948, lors de la première guerre israélo-arabe.

Cette famille pauvre se retrouva dans les allées tortueuses du camp d'Amari, qu'elle n'a pas quitté depuis, vivant à l'étroit dans cette maisonnette de béton.

Trois frères membres du Fatah

Ses trois frères sont membres du Fatah, et l'un d'eux est recherché par Israël.

Ils ont un taxi, travail qui fait vivre toute la famille, mais de plus en plus chichement, car dans une économie en lambeaux les courses en taxi se font rares.

Selon ses proches, Wafa Idris était une jeune femme gaie, mais au caractère bien trempé, capable de grosses colères.

En tant que secouriste, toujours en lisière des affrontements israélo-palestiniens, Wafa avait été blessée à trois reprises.

Sa belle-sœur, Wissam Idris, dit avoir noté une évolution chez elle depuis le début de la nouvelle intifada, en septembre 2000. « Quand elle rentrait du travail, elle nous parlait des blessés qu'elle avait soignés, et elle semblait très touchée. Elle disait : « Si je meurs, je veux mourir en martyr. ».

Sur la photo de son mariage, Wafa Idris a de longs cheveux châtain bouclés, un léger sourire.

Le couple a divorcé au bout de huit ans de mariage, quand il devint clair que Wafa ne pouvait pas avoir d'enfants.

Elle retourna donc vivre dans la maison familiale, où son coin est sombre et dénudé : un vieil ours en peluche sur une table, quelques photos, une brosse à cheveux, de rares produits de beauté.

Mercredi, la famille de la « chahida » s'est installée provisoirement chez des voisins, de

peur d'être la cible d'une attaque israélienne.

Car parfois, en représailles après un attentat, Tsahal bombarde la maison du kamikaze.
(AP)

2004

Libération

31 Mars 2004

Petit et kamikaze

Qu'est-ce qui a poussé Houssam, 16 ans, à tenter une opération-suicide contre un barrage israélien ? Sa famille dénonce la mise en scène médiatique tandis que Tsahal pointe l'embrigadement de mineurs par les extrémistes palestiniens. À Naplouse, ses proches témoignent.

Tamam Abdou n'arrive toujours pas à croire que c'est bien son fils, Houssam, 16 ans, qui a été arrêté mercredi dernier par l'armée israélienne au barrage militaire de Haouara, à la sortie de Naplouse, bardé de plusieurs kilos d'explosifs. « Je ne comprends pas comment mon fils, mon petit dernier, qui dort encore avec son ours en peluche, a pu se laisser monter la tête et porter cette ceinture. » Tamam, 50 ans, entourée de ses trois filles et de son petit-fils reçoit dans la confortable maison familiale sur les hauteurs de Naplouse. La mère et deux de ses filles portent le voile islamique, la troisième, Chérine, 21 ans, est en jeans, tee-shirt et tête nue. Bilal, le père, à cette heure, est derrière le comptoir de son épicerie.

Depuis un mois, Houssam faisait l'école buissonnière. « Je suis allée voir ses professeurs et le directeur de l'école Omar al Khattab qui faisaient peu de cas de ses absences. Ils m'ont dit qu'il était dissipé, qu'il ne s'intéressait à rien alors qu'avant c'était un bon élève. » Il n'était pas plus assidu pour la religion. « Il priait parfois puis s'arrêtait pendant des semaines. » Mais ce matin-là, il est parti à 7 h 15 avec son cartable. Il est allé à la prière du matin. « Il s'était fait couper les cheveux comme le font les gens qui veulent devenir martyrs. Il est aussi venu m'embrasser et me dire qu'il m'aimait », se souvient Tamam, pleurant de n'avoir rien deviné. Et d'avoir vu ces images choquantes sur sa télévision : son fils sommé de retirer son sweat rouge, puis son tee-shirt et son pantalon devant les caméras des journalistes. « C'était comme un mauvais film, une mise en scène. Comme par hasard, des journalistes étaient là et ces images sont passées en boucle sur les télévisions du monde entier. » Sur le ton de la fausse interrogation, elle demande : « D'habitude, l'armée n'hésite pas à tirer sur les attaquants palestiniens. Pourquoi ces soldats ont-ils alors épargné mon fils ? »

« Il n'a pas vu de parents mourir devant lui ou des choses si choquantes qui auraient pu l'amener à vouloir se venger. »

Tamam, la mère de Houssam

Guerre psychologique

Selon des témoins palestiniens, qui faisaient la queue au barrage de Haouara en ce

mercredi après-midi, Houssam aurait crié à leur intention : « Éloignez-vous, je porte une ceinture explosive ! » Les soldats israéliens, qui l'avaient repéré, ont pris position derrière leurs abris, ont pointé leurs armes l'enjoignant de stopper. Houssam s'est rendu. Après le désamorçage de l'explosif, rien n'a été caché aux télévisions et photographes. Au contraire. La guerre psychologique aussi, est féroce. Deux jours plus tôt, Cheikh Yassine, le fondateur et guide spirituel du mouvement islamiste extrémiste Hamas, avait été liquidé lors d'un raid israélien à Gaza. La frappe faisait partie d'une série de représailles contre la direction du Hamas, annoncées par Tsahal à la suite d'un double attentat-suicide dans le port d'Ashdod, commis par deux jeunes Palestiniens. L'un de 17 ans, l'autre de 18. En représailles à la mort du Cheikh Yassine, les brigades Ezzedine al-Qassam du Hamas ont promis aux Israéliens « un tremblement de terre ».

Le porte-parole de l'armée israélienne a d'abord déclaré qu'Houssam avait 12 ans puis 14. Sa carte d'identité, retrouvée le lendemain de son arrestation dans la rue, près de la mosquée où il était allé prier le matin même, atteste de ses 16 ans. « Il est très petit de taille, comme moi et comme mon père. Il fait beaucoup plus jeune que son âge », explique Chérine, qui mesure environ 1m 50.

Avant, et depuis, l'arrestation d'Houssam Abdou, l'armée a publié de nombreux communiqués soulignant « l'exploitation d'enfants par les Palestiniens pour commettre des actes terroristes ». Alors que le porte-parole de l'armée israélienne dénonce régulièrement une « tendance très inquiétante » chez les groupes armés palestiniens, des organisations de défense des droits de l'homme, telle l'organisation israélienne B'Tselem, soutiennent le contraire : « D'après les statistiques, nous ne pouvons pas dire que c'est un phénomène qui prend de l'ampleur. »

Le site Internet de l'armée israélienne répertorie toutefois vingt-neuf attentats commis par des kamikazes âgés de moins de 18 ans depuis le début de l'Intifada en septembre 2000 et vingt-deux attaques à main armée ou à l'explosif perpétrées par des adolescents depuis mai 2001.

« Le paradis ou les 70 vierges ? »

« Les semaines passées, réagit Chérine, l'armée a dit avoir arrêté de nombreux enfants, comme ce gamin de 11 ans. » Le 15 mars, elle déclarait avoir appréhendé Abdallah Kouran, au barrage de Haouara, en possession d'un sac contenant des explosifs qu'il transportait à son insu. « Des témoins au barrage ont dit qu'il y avait des pièces détachées de voiture dans son sac », affirme Chérine. Il fut libéré le jour même. Houssam Abdou, lui, est détenu au camp militaire du Haouara. Sa famille dit qu'il pourra voir un avocat après une période d'interrogatoire de quatorze jours. Il sera jugé par un tribunal militaire israélien car les Israéliens considèrent qu'à 16 ans il n'est plus mineur. Cette règle s'applique seulement aux territoires occupés. En Israël, la majorité est à 18 ans. Tamam dit avoir parlé à son fils juste après son arrestation : « Un officier israélien m'a appelée en m'apprenant ce qu'avait fait Houssam. Puis il m'a laissée brièvement lui parler. Sa voix tremblait de peur. Il m'a dit qu'il avait faim et sommeil » Les larmes aux yeux, Tamam s'interroge sur le groupe palestinien qui a endoctriné son fils : « Qu'ont-ils bien pu lui

promettre. Le paradis ? Les 70 vierges ? »

Face à l'inacceptable, elle en appelle à la rhétorique habituelle du « complot israélien ». Chérine se dit, elle aussi, convaincue de l'embrigadement de son frère par des « pions palestiniens vendus à Israël. »

« Je ne comprends pas comment ce lavage de cerveau a pris », soupire Tamam. Son fils n'est ni particulièrement religieux ni patriotique.

« Il était comme tous les enfants, comme tous les Palestiniens confrontés à l'occupation israélienne et ses violences, mais il n'a pas vu de parents mourir devant lui ou des choses si choquantes qui auraient pu l'amener à vouloir se venger. »

« Il avait même peur du noir »

La sœur aînée de Houssam, Maisoun, 29 ans, ajoute : « Nous connaissons ici des familles dont les fils ont commis des opérations martyres et c'était inévitablement pour venger un proche ou parce qu'ils ne supportaient pas de voir leur pays à feu et à sang » Tirant sur une cigarette tandis qu'elle sirote un épais café turc, la jeune femme se dit perplexe quant aux motivations de son frère : « Il ne parlait jamais de vouloir mourir en martyr. C'est encore un petit garçon. »

Chérine dit que son frère était terrifié par les soldats israéliens « A chaque incursion il était terrorisé. Il avait même peur du noir ! » Elle se souvient qu'il l'envoyait lui chercher un verre d'eau dans la cuisine la nuit tombée ».

Dans la chambre que Houssam partage avec son grand frère Hosni, Tamam sort de l'armoire un petit ballon gonflé à l'hélium en forme de cœur. « Une jeune fille le lui avait offert pour la Saint-Valentin, dit-elle. Les filles l'aimaient bien. »

La chambre à coucher est plutôt spartiate avec ses lits jumeaux et son armoire en contreplaqué.

Dans un coin, à côté du lit d'Houssam, reposent deux énormes ours en peluche. Contrairement aux chambres de nombreux adolescents palestiniens, on n'y trouve pas des posters de combattants ou « martyrs » accrochés aux murs, mais seulement une photographie du Dôme du Rocher sous laquelle Hosni et Houssam ont punaisé les leurs. Tamam montre fièrement une lampe boule pivotante et multicolore suspendue au plafond et des étoiles bleu nuit peintes sur la partie supérieure des murs. « Mon fils aime bien ces fantaisies. Il avait tout ce qu'il voulait. Les médias israéliens disent qu'il a été payé 100 shekels (environ 18 euros, ndlr) pour cette opération, c'est ridicule et dérisoire », dit-elle. Cette fois, elle durcit le ton : « Les groupes armés n'envoient pas des enfants à la mort! Nous avons demandé aux militants autour de nous et ils ont tous démenti avoir eu recours à Houssam. »

L'armée israélienne a déclaré qu'un groupe affilié au Fatah, parti dirigé par Yasser Arafat, avait revendiqué l'opération. Un dirigeant des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa a nié avoir recruté Houssam : « Nous n'avons rien à voir avec cette affaire qui a été montée de toutes pièces par les services secrets israéliens. » Et d'ajouter : « Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa du camp de Balata (fief du groupe à Naplouse, ndlr) n'envisageraient en aucun cas le recrutement de personnes aussi jeunes qu'Houssam

pour perpétrer une opération ou transporter des explosifs. »

« Il devrait y avoir une limite d'âge »

Pourtant, plusieurs attaques-suicides revendiquées par ce groupe ainsi que par le Hamas et le Djihad islamique ont été menées par des mineurs. « Oui, mais alors ces jeunes gens devaient être plus mûrs que mon fils! », s'écrit Tamam. Elle se fâche : « On a dû lui promettre le paradis. Une vie dans l'au-delà, sans problème. Je crois que les enfants n'ont pas conscience de la mort et c'est pour cela qu'ils doivent être adultes et en possession de toutes leurs facultés intellectuelles pour devenir martyrs » Derrière le comptoir de son épicerie, le père d'Houssam, Bilal, 54 ans, ne se dit pas opposé par principe aux attaques-suicides tant qu'elles sont menées par des adultes. « Il devrait y avoir une limite d'âge. Je crois qu'à partir de 20 ans c'est acceptable car c'est un adulte et non plus un enfant manipulé qui prend la décision de mourir. » Le père ajoute : « Si mon fils avait réussi, je serais dévasté. Je n'ai que deux fils, alors me dire qu'il serait mort en martyr ne me reconforterait guère. Je ne peux pas croire un instant que des parents se réjouissent réellement de la mort de leurs enfants même si c'est au front. » Un client dans l'épicerie réagit : « Bilal n'est pas très religieux. Les opérations martyres ne l'exaltent pas. C'est quand même un bon musulman. » Une gamine raconte qu'Houssam était ces derniers temps toute la journée sur le trottoir ou dans le magasin de bibelots qui jouxte l'épicerie et qui appartient aussi à la famille. « Cela doit être pendant cette période qu'il a été recruté, dit Tamam. Soit ils l'ont dégoûté de l'école, soit ils ont profité de ses problèmes à l'école. » Mouïad Al-Araïché, 21 ans, dit que son ami Houssam était très complexé par sa taille. « Je ne dis pas qu'il s'est engagé pour ça, mais sincèrement tout le monde se moquait de lui et il en était très malheureux. C'est dur d'avoir 16 ans et de ne pas en faire plus de 10 pour un garçon. Peut-être a-t-il voulu prouver qu'il était capable d'un acte héroïque contre l'occupant, comme mourir en martyr. » A la chaîne 10 de la télévision israélienne, qui lui demandait, juste après son arrestation, « Pourquoi? », Houssam avait répondu : « Parce que tout le monde se moque de moi. »

Alice Beaumont

2005

Libération

22 décembre 2005

Dans l'Indre, un homme abat ses deux voisins et sa femme avant de se suicider.

« Un coup de folie oui, on ne voit que cela... »

Pruniers (Indre) envoyé spécial

« Là-haut ça va pas. » Gérard Thiais avait prévenu l'un de ses proches. Sa crainte d'être atteint d'un cancer avait fini par entamer son moral. Mais ces maux peuvent-ils expliquer la folie meurtrière qui a

conduit, hier matin, ce paysan en retraite de 64 ans à abattre un couple de voisins, les Cotillon puis sa femme, avant de se donner la mort ?

« Aucune querelle. »

Le village de Pruniers, quelque 400 habitants, dans l'Indre, à une trentaine de kilomètres de Châteauroux, est abasourdi. Les deux bistrots, uniques commerces de la bourgade, ne désemplissent pas. Les lampions de Noël sont allumés. Mais, à la mairie, l'heure n'est plus à la fête. Jocelyne, secrétaire depuis vingt-six ans, connaissait bien la famille Thiais. De ce couple, elle continue de parler au présent : « Monsieur Thiais possède un étang de pêche qui marche bien. Il vient de temps à autre en ville, comme tout le monde. S'il y avait eu le moindre problème entre les deux familles, il y aurait eu des signes avant-coureurs. » Danièle et Guy Cotillon, 46 et 48 ans, voisins directs de Gérard Thiais, laissent un fils unique de 19 ans, blessé aux jambes au moment de l'agression. Ce sont de « vieilles familles » de la commune auxquelles « on ne connaissait aucune querelle grave », a précisé le procureur de Châteauroux. Aucune rivalité affichée. « Les paysans du coin ne possèdent pas de grosses exploitations, commente Jocelyne. Ce sont des gens sans histoires qui vivent de la terre et du bétail. » Gérard Thiais et sa femme, tout juste retraitée de la maison de retraite où elle était employée, sont présentés comme des « gens charmants, dynamiques, sans histoires », par Françoise, la tenancière d'un café de Pruniers. Alors, dans le village, on tente de recoller les morceaux pour essayer de trouver un mobile à ce qui est jusqu'ici présenté par le procureur comme un « acte inexplicable ».

« Thiais était chasseur, mais il n'a jamais eu la gâchette facile. » précise un voisin. Et il s'entendait bien avec sa femme. C'est incompréhensible. » Un problème avec l'alcool ? « C'est un homme qui ne buvait pas. Thiais et Cotillon se voyaient régulièrement pour discuter de choses et d'autres, mais l'alcool n'était pas au rendez-vous », affirme une voisine.

« Thiais était chasseur, mais il n'a jamais eu la gâchette facile. »

Un voisin

Journées remplies.

Jusqu'à la fin octobre, Gérard Thiais sortait de chez lui et se rendait régulièrement au village. Depuis, plus rien. « Il était encore occupé par son étang. Des gens venaient de toute la région pour pêcher. Ça lui prenait bien ses journées », explique un autre villageois. Sur les lieux du drame, fourgonnette de gendarmerie, corbillard et voiture de prêtres se succèdent. Hier, entre 9 et 10 heures, Gérard Thiais aurait pris sa voiture pour aller chez ses voisins, à 300 mètres. Là, il aurait tiré à bout portant avec un fusil de chasse sur Danielle et Guy Cotillon, ainsi que sur leur fils, Frédéric. Les deux premiers sont morts sur le coup. Le troisième, hospitalisé à Châteauroux, est le seul témoin de la tuerie. Il devrait être entendu « dans les quarante-huit heures ». Gérard Thiais serait ensuite revenu chez lui, où il a tué son épouse. C'est la mère de Thiais et celle de Danielle

Cotillon, présentes dans les deux maisons au moment du drame, qui ont donné l'alerte. Hier soir, les deux fermes du hameau des Bouleaux, où habitaient les victimes de Gérard Thiais, ont été libérées par les équipes de la police scientifique. Des fermes regroupées en hameaux, cerclés de champs ras à perte de vue. Ici, le ciel chargé et bas fait écho à une terre peu fertile. On compte sur les étrangers pour redonner de la vie à cette place coincée entre Issoudun et Châteauroux.

« Nous avons eu le fils Cotillon en stage, et aujourd'hui nous employons le fils Thiais, raconte, ému, ce couple d'exploitants agricoles. Ces gens ne parlaient pas de leurs affaires. » Un coup de folie ? « Oui, on ne voit que cela », poursuit le couple. L'avis semble aujourd'hui partagé par l'ensemble du voisinage. L'autopsie des victimes aura lieu aujourd'hui à Limoges.

Mourad Guichard

BIBLIOGRAPHIE (en anglais)

- Berman, A. L.** (1979). « Dyadic death : murder-suicide ». *Suicide Life Threat Behavior*, vol. 9, N°1, p. 15-23.
- Bluteau et al.** (1993). « Homicide followed by suicide : A Quebec case series, 1988-1990 ». *Can. J. Psychiatry*, vol. 38, octobre, p. 552-556.
- Darley, J. P. et al.** (1999). « Analysis of 112 juveniles who committed homicide : characteristic and closer look at family abuse ». *J. of Family Violence*, vol. 13, N°4, p. 365-376.
- Dutton, D. G.** (1998). *The Abusive Personality. Violence and Control in Intimate Relationships*. New York, Guilford Press.
- Hall, H. V.** (éd.) (1999). *Lethal Violence. A Source Book on Fatal Domestic, Acquaintance and Stranger Violence*. CRC Press, Boca Raton.
- Landau, S. F.** (1975). « Pathologies among homicide offenders : some cultural profiles ». *British Journal of Criminology*, vol. 15, p. 157-166.
- Lester, D.** (1989). « National suicide and homicide rates : correlates versus predictors ». *Social Science and Medicine*, vol. 29, N°11, p. 1249-1252.
- Lester, D.** (1987). « Relation of income inequality to suicide and homicide rates ». *Journal of Social Psychology*, vol. 127, N°1, p. 101-102.
- Palmer, S., et Humphrey, J. A.** (1980). « Offender-victim relationships in criminal homicide followed by offender's suicide, North Carolina, 1972-1977 ». *Suicide Life Behaviour*, vol. 10, N°2, p. 106-118.
- Shepherd, M.** (1961). « Morbid jealousy : some clinical and social aspects of a psychiatric symptom ». *Journal of Mental Sciences*, vol. 107, p. 687-753.
- Wilson et al.** (1995). « Familicide, the killing of spouse and children ». *Aggressive Behavior*, vol. 21, N°4, p. 275-291.
- Wolgang, M. E.** (1958). « An analysis of a homicide-suicide ». *Journal of Clinical and Experimental Psychopathology and Quarterly Review of Psychiatry and Neurology*, vol. 19, N°3, p. 208-218.